



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/C.2/1995/2/Add.2
2 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF (CATEGORIES I
ET II) AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en
application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique
et social en date du 3 mai 1968

* E/C.2/1995/1.

Note

Conformément à la résolution 1295 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports quadriennaux soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

A sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, para.47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, para.48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

/...

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès du Service des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1. Association des femmes pakistanaïses | 5 |
| 2. Organisation arabe des droits de l'homme | 10 |
| 3. Association de la solidarité des femmes arabes | 14 |
| 4. Union mondiale des femmes rurales | 16 |
| 5. Communauté internationale bahaïe | 25 |
| 6. Comité consultatif mondial de la Société des amis | 29 |
| 7. Commission internationale catholique pour les migrations | 33 |
| 8. Conseil international des sociétés d'esthétique industrielle | 36 |
| 9. Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples | 40 |
| 10. Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques) (Mouvement international des étudiants catholiques) | 44 |
| 11. Association Soroptimiste internationale | 47 |
| 12. Union des associations internationales | 53 |
| 13. Fédération mondiale des syndicats | 57 |
| 14. Institut des ressources mondiales | 59 |

/...

1. ASSOCIATION DES FEMMES PAKISTANAISES

(Catégorie II)

L'Association des femmes pakistanaïses est une organisation nationale groupant les femmes du Pakistan, qui compte quatre sections provinciales et 26 sections de district sur l'ensemble du territoire. Elle a dernièrement élargi sa base de manière à devenir une organisation internationale qui compte des sections à New York, Londres, Birmingham, Manchester, Bradford et Beijing, augmentant ainsi sensiblement le nombre de ses membres.

L'Association a pour objectifs de susciter une participation informée et intelligente des femmes au développement intégral du pays, et de faire reconnaître et rétablir leurs droits légaux et constitutionnels : égalité, développement et paix, l'accent étant mis sur l'éducation, la santé, la formation à des techniques génératrices de revenus et la planification familiale.

Pour l'aider à mettre en oeuvre son programme, l'Association a formé un conseil de coordination de 42 organisations bénévoles féminines. L'Association compte en outre cinq organismes qui lui sont affiliés, ainsi que deux groupes qui lui sont associés et qui collectent des fonds pour ses projets.

Mise en oeuvre des résolutions de l'ONU

Les représentants de l'Association auprès de l'ONU ont pour mission de rendre compte à l'ONU de la mise en oeuvre des conventions, des résolutions et autres décisions de l'ONU qui appellent une action des organisations non gouvernementales, ainsi que de faire connaître au Pakistan les objectifs et les activités des institutions du système des Nations Unies.

Les représentants de l'Association au Siège de l'ONU font tout le nécessaire pour présenter les activités de l'Association aux instances de cette dernière.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'aux conférences et réunions d'autres organes de l'ONU

L'Association a participé aux réunions suivantes :

- a) L'Association a été désignée pour siéger au Conseil d'administration de l'UNICEF à New York. Bien qu'elle n'ait pas été élue, elle a recueilli 32 voix;
- b) Le Sommet mondial pour les enfants;

/...

- c) Le Comité des organisations non gouvernementales pour l'UNICEF a tenu à New York, les 30 et 31 janvier 1991, une consultation de travail intitulée "L'éducation pour tous" où les représentants de l'Association sont intervenus à plusieurs reprises;
- d) L'Association a assisté aux conférences du Département de l'information/ONG sur les thèmes de "La paix, la justice et le développement comme élément d'un nouvel ordre mondial" et "L'ONU et le maintien de la paix : comment améliorer l'image que le public a de l'ONU";
- e) L'Association a assisté à la Conférence UMFR d'Asie centrale à Sri Lanka du 23 au 27 novembre 1993;
- f) L'Association a constitué un organisme préparatoire en vue de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes;
- g) L'Association a participé à un dialogue sur le thème "Politique nationale de la jeunesse et planification familiale" organisé avec le concours d'un consultant du PNUD sur les problèmes de la jeunesse (4 juillet 1992);
- h) L'Association a participé à un séminaire sur le thème "Environnement et droit au Pakistan" organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (11 janvier 1992);
- i) L'Association a participé à une conférence de la région Asie du sud et Asie centrale de l'UMFR tenue à Sri Lanka en 1993 sur le thème "Les femmes et le monde";
- j) L'Association a participé à une réunion organisée au profit de la région Asie-Pacifique sur le thème "Les femmes et l'environnement : deux forces de vie" (Bangkok, 11-15 mars 1991).

Problèmes de financement

Le travail de l'Association a été perturbé depuis que l'Agency for international development des Etats-Unis et d'autres donateurs ont mis fin à leurs dons : l'ONU se doit d'aider des organisations non gouvernementales.

L'Association a répondu au questionnaire de l'ONU dans les domaines suivants :

- a) L'éducation pour le développement;
- b) La réalisation de l'objectif de l'UNICEF : l'immunisation de tous les enfants;

/...

- c) L'éducation des fillettes;
- d) La célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU. Un exposé des activités de l'Association a été soumis en juillet 1991;
- e) Le sondage d'opinion concernant les stratégies issues de la Conférence de Nairobi, destiné à orienter les activités de l'ONU portant sur la condition de la femme;
- f) Le questionnaire d'un groupe de l'ONU pour les études sur la paix destiné à être utilisé par "l'Organisation des messagers de la paix" de l'ONU. L'Association y a répondu en 1990;
- g) L'étude CESAP/Réseau d'informations relative aux femmes pour l'Asie et le Pacifique sur le calendrier des activités en Asie et dans le Pacifique de 1989 à 1991;
- h) L'étude internationale sur la participation des enfants et des jeunes à la société. L'Association a soumis un rapport sur les activités de la section des jeunes.

L'Association a tenu des réunions, des séminaires et des conférences dans les occasions suivantes :

- a) Journée des droits de l'homme de 1990, célébrée de concert par l'Association et le Département de l'information. Le Président de la Cour suprême du Pakistan était le principal invité;
- b) Droits inaliénables du peuple de Palestine (1990). L'Association a apporté son soutien à ce point en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- c) L'éducation en faveur de la paix et de la prévention de l'abus des drogues (1-3 juin 1991). Un Ministre fédéral de haut rang a été l'invité principal;
- d) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (20 novembre 1992);
- e) Cessez-le-feu pour la paix au Moyen-Orient (janvier 1991). L'Association a adopté une résolution à ce sujet;
- f) Droit à l'auto-détermination du peuple du Cachemire (13 février 1991);
- g) Journée des Nations Unies de 1993 et Journée des Droits de l'homme de 1993. L'Association a publié des communiqués de presse pour souligner l'importance de ces deux journées et sensibiliser le

/...

public à la nécessité d'éliminer la discrimination à l'encontre des femmes;

- h) Journée des droits de l'homme de 1993. Le Président de la Haute cour de justice du Sindh était l'invité principal;
- i) Législation et pratiques sociales préjudiciables aux femmes (Karachi, 20 avril 1993). Le Président du Sénat était le principal invité;
- j) Effets de la pollution de l'environnement sur la vie humaine, notamment en ce qui concerne le Pakistan;
- k) Discussions de groupe sur la condition de la fillette (25 mars 1993);
- l) Quatrième conférence mondiale sur les femmes, colloque organisé par l'UNIFEM (Islamabad, 28 novembre 1993);
- m) Environnement et droit au Pakistan (11 janvier 1992);
- n) Gestion stratégique pour les années 1990 (Washington, D.C., 20 juillet-21 août 1992).

A sa Conférence triennale (Islamabad, février 1992), l'Association a adopté des résolutions sur les thèmes suivants :

- a) L'impact de la pollution de l'environnement sur l'humanité;
- b) Droits de l'homme et crimes contre les femmes;
- c) Le rétablissement des sièges réservés aux femmes dans les assemblées nationales et provinciales;
- d) L'établissement de fonds spéciaux pour les femmes dans le dénuement;
- e) Planification de la population. En raison de la croissance démographique sans précédent actuellement en cours au Pakistan, des efforts suivis doivent être faits par les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les communautés et les institutions du système des Nations Unies pour maîtriser cette croissance;
- f) La nécessité pour l'ONU de prendre des mesures fermes pour faire appliquer la résolution S/Res/47 du Conseil de sécurité relative au droit à l'autodétermination du Cachemire.

/...

Publications

L'Association a participé à la confection des publications suivantes :

- a) Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, publié par DAWN;
- b) Drug Abuse Prevention Education, publié par l'Université islamique internationale, Islamabad;
- c) "Peace and international security : conflict resolution and disarmament", document présenté à une conférence de l'ONU tenue à Sochi, dans l'ancienne URSS (10-14 juin 1991);
- d) "Impact of environment pollution on human life", discours d'orientation à un séminaire sur la question tenu à Karachi.

/...

2. ORGANISATION ARABE DES DROITS DE L'HOMME

(Catégorie II)

L'Organisation arabe des droits de l'homme (OADH) a été créée en 1983 en tant qu'organisation non gouvernementale qui, ainsi qu'il est dit dans ses statuts, oeuvre en faveur de la défense, de la protection et de la promotion des " Droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région arabe, en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres traités et conventions relatifs aux droits de l'homme".

Les activités de l'Organisation couvrent les droits civils et politiques individuels et collectifs ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels; l'Organisation vise également à sensibiliser davantage le public à la question des droits légaux et civils.

L'Organisation, dont le siège se trouve au Caire, a un bureau à Genève pour sa représentation permanente auprès de l'ONU et des branches ou des membres affiliés en Egypte, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, au Soudan et au Liban. Des sections ont dernièrement été créées au Koweït, au Yémen et en Jordanie ainsi qu'en Autriche, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. L'Organisation compte 1800 membres à titre individuel, dans les 19 pays arabes, en Europe et en Amérique du Nord.

Le budget de l'Organisation est alimenté par les cotisations des membres, les souscriptions, les dons et les intérêts de ses dépôts. Pour conserver son indépendance, elle n'accepte de dons d'aucun mouvement politique ou organisation gouvernementale.

L'Organisation a été admise au bénéfice du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) en 1989, lors de la 49ème réunion du Comité chargé des organisations non gouvernementales. En 1990, elle a obtenu le statut d'observateur auprès de la Commission des droits de l'homme et des droits des peuples de l'Organisation de l'unité africaine, mécanismes de mise en oeuvre de la Charte africaine.

Entre 1990 et 1993, l'Organisation a été représentée, à un haut niveau, à un grand nombre de réunions organisées ou parrainées par l'ONU. La liste en a été fournie au Secrétariat. L'Organisation participe activement depuis nombre d'années à des réunions de ce genre ainsi qu'à d'autres activités officielles.

Ainsi, l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec la Commission des droits de l'homme et la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de 1990 à 1993. Par l'intermédiaire de ses représentants, elle a présenté des déclarations,

/...

tant orales qu'écrites, au titre de divers points de l'ordre du jour lors de ces réunions.

L'Organisation en outre a été représentée aux réunions de divers groupes de travail de la Commission des droits de l'homme et a collaboré avec le Comité des droits de l'homme et divers autres organismes chargés de vérifier l'application des traités. C'est ainsi qu'elle a présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à sa 8ème session, un document intitulé "Le droit à la santé" qui constituait une vue d'ensemble des obligations contractées par les pays signataires en vertu du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En 1992, l'activité de l'Organisation a de plus en plus été axée sur la préparation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. L'Organisation a participé activement aux travaux préparatoires de la Conférence et formulé une série de recommandations durant la réunion régionale africaine qui s'est tenue à Tunis en novembre 1992 et coordonné ses efforts avec ceux de 79 organisations africaines et internationales non gouvernementales de manière à présenter une position unifiée au Forum précédant la Conférence.

L'Organisation a créé un Comité de coordination des organisations non gouvernementales arabes pour la préparation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a siégé parallèlement aux réunions africaines. Elle a également échangé des recommandations avec les gouvernements arabes ainsi qu'avec la Commission des droits de l'homme et des droits des peuples de la Ligue arabe. Ce travail a été mené en étroite coopération avec le Centre des droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU, lequel a aidé l'Organisation de ses conseils et a guidé son action. La Conférence arabe des droits de l'homme, tenue au Caire en avril 1992 et coordonnée par l'Organisation, qui a rassemblé 60 organisations des droits de l'homme et syndicats arabes en vue de définir une position arabe commune à l'intention de la Conférence mondiale, a été l'aboutissement des efforts ainsi menés en commun.

Cette action concertée s'est traduite par la présentation de recommandations au Comité préparatoire de la Conférence mondiale, à sa troisième session à Genève (voir CONF.157/PC/42/Add.5), et par la production d'un ouvrage de 264 pages intitulé "La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 1993" qui résume le processus de préparation intervenu dans la région arabe. Elle a également ouvert la voie à une participation plus concrète des organisations non gouvernementales arabes à la Conférence mondiale.

La participation de l'Organisation à la Conférence mondiale a consisté en l'organisation d'expositions, de projections de films, de rencontres et en une vigoureuse présence au Forum des organisations non gouvernementales qui l'a précédée. L'Organisation a également fait une déclaration à la Conférence

/...

mondiale. Ses organisations membres ont elles aussi exprimé leurs préoccupations et défendu leurs thèses à la Conférence.

La Troisième assemblée générale de l'Organisation s'est tenue au Caire en décembre 1993 après la fin de la Conférence mondiale. Le Coordonnateur de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a fait au nom du Sous-secrétaire général aux droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU une déclaration centrée sur le fait que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence étaient appelés à servir de base et à orienter à l'avenir les travaux du Centre des droits de l'homme et du mouvement des droits de l'homme. Le Coordonnateur a également rendu hommage au rôle actif joué par l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, notamment au cours du processus préparatoire à la Conférence et de la Conférence elle-même.

L'Organisation entretient également d'étroits rapports de coopération avec divers organes et organisations de la famille des Nations Unies.

A la suite de la guerre du Golfe, l'Organisation a collaboré avec le HCR et a partagé avec lui les données d'expérience et les informations qu'elle possédait sur les prisonniers de guerre et les disparus en Iraq et au Koweït. Elle a en outre envoyé une mission en Iraq et au Koweït en 1991 pour observer de près les répercussions de la guerre et la dégradation de la situation sur le plan humanitaire du fait des sanctions économiques imposées à l'Iraq. Toujours à ce propos, l'Organisation a échangé des renseignements et des connaissances spécialisés avec le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation internationale du travail. En collaboration avec le HCR, l'Organisation s'est également occupée de la question des réfugiés en Arabie saoudite.

En coopération avec la Fédération arabe du travail et avec l'Union des avocats arabes, l'Organisation est en passe de créer un Centre arabe pour les droits syndicaux, qui a pour but de sensibiliser le public sur ces questions. Il convient également de mentionner l'Institut arabe des droits de l'homme, qui a été créé par l'Organisation, l'Union arabe des avocats, le Centre des droits de l'homme, l'UNESCO et la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Cet Institut a reçu en 1992 le prix portant sur l'enseignement des droits de l'homme décerné par l'UNESCO. L'Organisation a également participé à la mise sur pied de colloques et de cours réguliers sur les droits de l'homme afin de former des militants et des experts dans ce domaine.

Sur le plan culturel, l'Organisation a monté, de concert avec l'UNESCO, une exposition sur les droits de l'homme, qui a été présentée en Egypte, en Tunisie et au Liban, ainsi qu'à Paris et à Vienne. L'UNESCO a également permis à l'Organisation de faire paraître une publication sur les droits de l'homme en 1990.

Grâce à ses publications et à ses séminaires, l'Organisation a éveillé davantage le public à des questions qui présentent un vif intérêt sur le plan

/...

tant local qu'international. Dans son programme d'action, elle suit de près les recommandations des organes compétents de l'ONU. C'est ainsi que l'Organisation :

a) A consacré plusieurs numéros de sa revue "Symposia on Human Rights" à des questions pressantes touchant aux droits de l'homme, telles que :

- i) L'ordre international et les droits de l'homme dans le monde arabe (1990);
- ii) Les horizons de la démocratie dans le monde arabe dans le cadre de la légitimité démocratique (1991);
- iii) L'ordre humanitaire international et les droits de l'homme dans le monde arabe (1992);
- iv) La démocratie dans le monde arabe : perspectives et garanties (1993).

b) A produit un bulletin mensuel intitulé The Arab Organization for Human Rights. Dans ses 72 numéros, ce bulletin a traité de questions touchant aux droits de l'homme et aux violations de ces droits dans les pays arabes; des activités de l'Organisation et autres groupes locaux et internationaux voués à la défense de ces droits et des événements marquants dans ce domaine, dont les réunions de l'ONU auxquelles l'Organisation a assisté;

c) A produit le Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le monde arabe, qui comprend une analyse de la situation dans ces pays par rapports aux normes internationales.

L'Organisation s'attache dans toutes ses activités à diffuser des informations de l'ONU sur les droits de l'homme et autres questions interdisciplinaires.

Enfin, à la Troisième assemblée générale de l'Organisation, en décembre 1993, comme suite à la collaboration étroite établie avec le système des Nations Unies, il a été décidé que le prochain plan décennal de l'Organisation serait fondé sur les décisions et résolutions de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, et notamment sur la Déclaration et le Programme d'action de Vienne.

/...

3. ASSOCIATION DE LA SOLIDARITE DES FEMMES ARABES

(Catégorie II)

Introduction

1. L'Association de la solidarité des femmes arabes est une organisation féminine panarabe. Elle a été fondée le 15 décembre 1982 et admise au statut consultatif, catégorie II, auprès du Conseil économique et social en avril 1985.

2. L'Association a pour but de créer un réseau de femmes arabes dévouées à la cause de la libération des femmes qui sachent éduquer et former les femmes aux questions touchant à cette libération et leur fournir l'expérience requise sur le plan organisationnel pour établir et assurer la marche d'associations et de mouvements féminins dans les pays arabes.

Activités

1990

3. Le Séminaire international sur la presse et les publications féminines dans le monde arabe s'est tenu au Caire en septembre 1990 en présence de 100 femmes venues de 11 pays arabes. Deux rapports sur les activités du séminaire ont été publiés en arabe et en anglais et largement distribués dans les organisations féminines ainsi qu'aux institutions et aux particuliers.

4. Une réunion d'experts de quatre pays arabes s'est tenue pour organiser la mise en oeuvre du projet de production de matériel audiovisuel à l'intention des femmes rurales arabes formé par l'Association et l'UNESCO.

5. Des séminaires locaux de formation à l'intention des femmes se sont tenus chaque quinzaine.

6. L'Association a assuré la parution tous les trimestres du périodique intitulé "Noon".

1991

7. Les activités décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus se sont poursuivies.

8. L'Association a participé à l'initiative internationale des femmes pour la paix contre la guerre du Golfe.

/...

9. La réalisation du projet de l'Association et de l'UNESCO s'est poursuivie avec la production de matériel audiovisuel pour les femmes rurales arabes (soit un projet pilote, six chansons, trois brochures et un film de fiction d'une durée de 20 mn intitulé "La fiancée du Nil".

1992

10. La réalisation du projet de l'Association et de l'UNESCO s'est poursuivie.

11. La Troisième conférence internationale de l'Association sur le thème "Les femmes, la démocratie et la créativité" s'est tenue en septembre 1992 avec la participation de 40 personnes venant de 10 pays arabes.

12. Un film de fiction d'une durée de 20 mn intitulé "Le violon" a été produit; il traite des effets négatifs du fondamentalisme religieux sur la vie d'une jeune femme.

1993

13. Le projet de l'Association et de l'UNESCO a été mené à bien. Du matériel audiovisuel a été envoyé à l'UNESCO en décembre 1993. Le film "La fiancée du Nil" a reçu deux premiers prix internationaux aux Festivals du film de Montpellier (octobre 1993) et de Madrid (novembre 1993).

14. Le groupe algérien de l'Association a participé à l'organisation d'un séminaire sur le thème "Les femmes et la folie", tenu à Alger les 29 et 30 octobre 1993.

15. Durant la période 1990-1994, l'Association a assisté aux réunions de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social.

/...

4. UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES

(Catégorie II)

Introduction

L'Union mondiale des femmes rurales (UMFR) est une organisation mondiale qui représente plus de huit millions de femmes dans 65 pays. Elle a pour but d'élever le niveau de vie et d'instruction des femmes et de leurs familles sur toute la planète au moyen de projets de développement local et de formation; de promouvoir un esprit international de bonne volonté, d'amitié et de compréhension entre femmes en tous lieux; d'oeuvrer de manière à alléger la pauvreté et la maladie et de protéger et préserver la santé; d'encourager et de favoriser l'éducation; d'assurer l'égalité des chances aux femmes en éliminant la discrimination; de servir de tribune de débat sur les affaires internationales aux femmes rurales et de parler en leur nom en pleine connaissance de cause dans les instances internationales.

Participation au Conseil économique et social

L'Union bénéficie du statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis 1947; elle assiste aux réunions de la Troisième commission portant sur des questions concernant les femmes, est membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO), et assiste régulièrement aux réunions du Conseil d'administration de la Conférence et à ses réunions spéciales à Genève et à New York.

Commission de la condition de la femme

A la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, l'UMFR a été l'un des signataires des déclarations sur "Les femmes et l'environnement" et sur "Femmes âgées : participation et prise de décisions politiques". Elle a parrainé un atelier sur le thème "Les femmes et le travail non rémunéré" dans le cadre de la consultation officielle des ONG sur le thème "Comment assurer le succès des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme", tenue à l'occasion de la session de la Commission (22-23 février 1990). Dans le cadre de la contribution des organisations non gouvernementales à cette session, l'UMFR a présenté les résultats d'une enquête effectuée auprès de ses membres sur les mécanismes de promotion des femmes ainsi que sur la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son comité d'experts.

A la trente-cinquième session de la Commission, l'UMFR a fait des déclarations sur le thème prioritaire du développement : mécanismes nationaux,

/...

régionaux et internationaux d'intégration effective des femmes au processus de développement, y compris les organisations non gouvernementales; a participé à la consultation des organisations non gouvernementales tenue à l'occasion de la session (22-23 février 1991).

A la trente-sixième session de la Commission, l'UMFR a été l'un des signataires de quatre déclarations communes des ONG sur le thème prioritaire "La Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix"; a assisté à une réunion de la Commission de planification des organisations non gouvernementales pour la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Vienne, 15-16 mars 1992), tenue à l'occasion de la session, et a été l'une des signataires de deux autres déclarations communes sur le contrôle de l'application des stratégies prospectives de Nairobi.

A la trente-septième session de la Commission, l'UMFR a été l'un des signataires d'une déclaration des organisations non gouvernementales sur l'élimination de la violence contre les femmes, les femmes en situation d'extrême pauvreté et le contrôle de l'application des stratégies prospectives de Nairobi. L'UMFR a collaboré avec la Commission, avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU et avec le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en participant activement aux travaux des diverses instances : organisations non gouvernementales, comités sur la condition de la femme et groupes de travail connexes, aux centres de l'ONU à New York, Genève et Vienne, et au siège de l'UNESCO à Paris. Parmi les sujets traités figuraient les femmes et le développement rural; l'emploi, la gestion et l'esprit d'entreprise; la nutrition; la famille; la santé; les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants; le VIH/Sida, et notamment le Programme mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte contre le Sida; la formation à la vie familiale; l'éducation; l'alphabétisation; le statut juridique et les préoccupations écologiques. L'UMFR a assisté aux réunions du groupe d'experts et autres réunions convoquées par la Division à Vienne sur des questions telles que les femmes vulnérables, où l'accent a été plus particulièrement mis sur la question des femmes chefs de famille (26-30 novembre 1990); le rôle des femmes dans la vie publique (septembre 1991); l'impact des réformes économiques et politiques sur la condition de la femme en Europe orientale et dans l'ancienne URSS (8-12 avril 1991) et l'intégration des femmes au développement (9-11 décembre 1991).

Commission du développement social

A la trente-deuxième session de la Commission du développement social, l'UMFR a signé une déclaration commune des ONG sur l'Année internationale de la famille.

A la trente-troisième session de la Commission, l'UMFR a assisté aux réunions d'information et aux réunions des ONG sur le Sommet mondial pour le

/...

développement social (New York, 14-25 juin et 21 octobre 1993), ainsi qu'à une réunion de CONGO sur les contributions des organisations non gouvernementales au Sommet (Genève, 13 septembre 1993).

Commission des droits de l'homme

L'UMFR a été membre du Comité spécial des organisations non gouvernementales concernant les droits de l'homme et de son Sous-comité sur la condition de la femme (Genève, 1990-93); a signé la déclaration des organisations non gouvernementales demandant une étude sur les droits de l'homme et les pratiques traditionnelles qui a été soumise au Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à sa première session; a siégé en qualité d'observateur à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; et a participé au Forum des organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme et aux activités tenues en parallèle à l'occasion de la Conférence.

Commission des stupéfiants

L'UMFR a été membre du Comité des organisations non gouvernementales (ONG) concernant l'abus des stupéfiants et des substances toxiques et a régulièrement assisté aux réunions de la Commission.

Commissions économiques régionales

L'UMFR conseille de longue date à ses sociétés membres de nouer des liens de collaboration avec les commissions régionales. Elle a assisté à la Conférence sur l'action pour un avenir commun organisée à Bergen avec le concours de la CEE (7-16 mai 1990). En prévision de la réunion préparatoire pour la région Europe et Amérique du Nord (Vienne, octobre 1974) de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, une association norvégienne membre de l'UMFR (le Norges Husmorforbund) a été chargée par le Comité de planification des ONG de servir de centre d'information pour la région. L'UMFR a participé à Genève à un groupe de travail officiel chargé de préparer le forum des organisations non gouvernementales qui devait se tenir à l'occasion de la réunion préparatoire de la CEE.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

La CNUED a été considérée par l'UMFR comme une activité prioritaire durant la phase préparatoire comme au stade du suivi. L'UMFR a assisté aux quatre sessions préparatoires de la CNUED, où elle a signé une déclaration commune des organisations non gouvernementales sur les femmes, l'environnement et le développement et a présenté une déclaration et un document d'information sur les femmes rurales et leur contribution potentielle à la protection de

/...

l'environnement et au développement. Elle a participé au Congrès mondial des femmes pour la santé de la planète (Miami, 8-12 novembre 1991), où a été adopté l'Agenda 21 pour les femmes 'Vers 1992'; elle a également assisté à la Conférence mondiale (Paris, 17-20 décembre 1991), et participé au Forum mondial des organisations non gouvernementales tenu en même temps que la CNUED. L'UMFR a statut d'observateur auprès de la Commission du développement durable, à la première session de laquelle elle a assisté à New York. Les quatre résolutions générales (sur la protection de l'ozone, les ressources génétiques végétales, le réchauffement mondial et la mise en oeuvre d'Action 21) adoptées à la vingtième Conférence triennale de l'UMFR en 1992 avaient trait à des sujets intéressant la CNUED et l'environnement. Depuis la CNUED, l'UMFR a encouragé ses associations membres à mettre en oeuvre le programme Action 21.

Coopération avec les programmes/organes de l'ONU
et les institutions spécialisées

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

L'UMFR a statut consultatif auprès de l'UNICEF depuis 1953 et est membre du Comité des organisations non gouvernementales pour l'UNICEF. Elle participe également à d'autres activités des Nations Unies ayant trait à la santé et au bien-être des mères et des enfants; elle a assisté aux sessions annuelles du Conseil d'administration de l'UNICEF; aux sommets mondiaux pour les enfants à New York et à Genève; a co-parrainé une déclaration des organisations non gouvernementales au Sommet mondial des enfants à Genève; elle a contribué à promouvoir la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement des enfants et le plan d'action établi pour en assurer l'application. L'UMFR participe aux efforts actuellement en cours pour mettre en oeuvre ces instruments ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la nutrition, de l'éducation et de la condition de la femme. L'UMFR a participé aux délibérations des groupes de travail des organisations non gouvernementales portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, l'exploitation du travail des enfants et les violences sexuelles à l'égard des mineurs, tous tenus à Genève. L'UMFR a également assisté à la conférence de l'UNICEF sur le thème "Education of the girl child: her right, society's gain" (L'éducation des fillettes est un droit pour elles et un gain pour la société) (New York, 21-22 avril 1992).

Fonds des Nations Unies pour la population

L'UMFR a assisté à la Sixième consultation FNUAP/ONG en Europe (Oslo, 21-22 mai 1990) et à la réunion d'un groupe d'experts du FNUAP sur la population et l'environnement (New York, 4-5 mars 1991). Elle a vivement à coeur d'améliorer la condition socio-économique des femmes en leur ouvrant

/...

l'accès à l'information et à des services qui leur permettent d'exercer leurs droits en matière de procréation ainsi que d'améliorer le niveau et la qualité de leur vie grâce à de plus grandes possibilités d'épanouissement personnel. A ces fins, l'UMFR a participé depuis le début aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et assisté aux sessions de son Comité préparatoire où elle a présenté une déclaration; elle devait aussi assister à la Conférence. L'UMFR a signé la Déclaration des femmes sur les politiques de population (octobre 1993) et a siégé au Comité de la planification des organisations non gouvernementales et au Groupe d'études de la Conférence chargé des questions de population.

Organisation mondiale de la santé

L'UMFR a statut d'observateur au Comité de gestion du Programme mondial de l'OMS pour la lutte contre le Sida, aux réunions duquel elle a assisté de 1990 à 1992. Elle est membre du Groupe de travail des ONG de Genève sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants; elle a participé au séminaire de l'ONU sur les pratiques traditionnelles (Burkina Faso, 29 avril-3 mai 1991) et a signé la déclaration commune sur la question présentée au premier Comité préparatoire de la Conférence internationale sur les droits de l'homme. Elle a participé à la première réunion du Comité préparatoire pour la Conférence internationale sur la nutrition, co-parrainée par l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'UMFR est membre du Groupe de travail des ONG sur la nutrition à Genève.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies

L'UMFR a statut consultatif auprès de la FAO depuis 1947. Elle a assisté à un séminaire de la FAO sur le développement rural par l'agritourisme (Vienne, 5-9 mars 1990); aux sessions de la 26ème et 27ème conférence de la FAO (Rome, 9-27 novembre 1991 et 6-25 novembre 1993); et aux 102ème et 103ème sessions du Conseil de la FAO (Rome, novembre 1992 et juin 1993). Elle est membre d'un groupe officieux ayant statut consultatif auprès de la FAO. Elle a fait une déclaration orale lors de la réunion tenue à la FAO le 12 novembre 1991 et a assisté à une conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement ('s-Hertogenbosch, Pays-Bas, 15-19 avril 1991). L'UMFR a organisé une campagne mondiale de promotion et de soutien au rapport du Secrétaire général sur les expériences de divers pays en matière d'amélioration de la condition des femmes dans les zones rurales (A/44/416). Elle a assisté à une réunion du Comité de l'agriculture de la FAO en avril 1991.

/...

Programme alimentaire mondial

L'UMFR a tenu des consultations avec le PAM (novembre 1993) et assisté à la trentième session du Comité sur les politiques d'aide alimentaire (Rome, 20-27 mai 1991).

Organisation internationale du travail

L'UMFR a été représentée aux sessions de la Conférence internationale annuelle du travail à Genève (1990-1992) et a été membre du Groupe de travail des ONG sur les femmes et l'emploi, l'exploitation du travail des enfants, l'emploi, la gestion et l'esprit d'entreprise.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'UMFR a statut consultatif auprès de l'UNESCO depuis 1949. Elle a été membre du Comité permanent des ONG et a participé aux groupes de travail sur le développement durable, la condition féminine et la famille. Elle a apporté un appui actif à l'Année internationale de l'alphabétisation en 1990, à la huitième Consultation des ONG sur le thème "Alphabétisation : éducation pour tous" (Paris, 9-13 décembre 1991) et au Colloque ONG/UNESCO sur le thème "Fonctions éducatives de la famille et changements culturels" (12-13 mars 1992). L'UMFR finance deux unités internationales dans le cadre du Programme d'action en collaboration avec l'UNESCO, à savoir : (a) le projet No.71 "Water for all" dans le cadre duquel 83 794 dollars E.U. ont été accordés en 1990-1993 à des pays en développement pour des travaux d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement et de formation à la construction/à l'utilisation/à l'entretien des techniques connexes de base, telle que les pompes éoliennes solaires et les puits tubulaires; et (b) le projet No.180 "Women feed the world", dans le cadre duquel 62 192 dollars E.U. ont été alloués à une amélioration des méthodes de production au moyen de la modernisation des techniques et des équipements dans des domaines tels que l'industrie laitière, l'élevage des ovins et de la volaille et le fonctionnement des moulins à grain.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

L'UMFR a des relations officielles avec l'UNIFEM depuis 1989.

L'UMFR a été membre du Comité des ONG pour l'UNIFEM et a assisté aux réunions mensuelles des organisations non gouvernementales de l'UNIFEM à New York de 1990 à 1993. Deux adhérents d'une association membre de l'UMFR au Ghana ont participé à des ateliers de formation de l'UNIFEM pour ONG portant sur l'accès aux sources de financement (Accra, 27-28 avril 1993).

/...

Autres activités permanentes

Année internationale de la famille (1994)

Depuis l'adoption en 1983 à la Conférence de la résolution invitant l'ONU à proclamer une Année internationale de la famille, l'UMFR a œuvré sans relâche pour que ce projet prenne corps. Durant 1990-1993, l'UMFR s'est attachée à promouvoir l'Année internationale de la famille et à plaider en faveur des problèmes familiaux dans ses réunions, ses publications, ses questionnaires et les déclarations de principe concernant la famille et les questions connexes adressées aux institutions du système des Nations Unies; elle a engagé tous ses membres de par le monde à encourager les comités nationaux et locaux à s'intéresser à l'Année internationale de la famille et à la soutenir; elle a activement participé, au titre de membre fondateur, aux comités officiels des ONG sur la famille à Vienne, New York et Paris; elle a coopéré par l'intermédiaire de ses représentants auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne avec le Secrétariat de l'Année internationale de la famille.

L'UMFR a assisté à une consultation des organisations non gouvernementales sur le thème "Les familles et les stratégies de développement" (New York, 5 juin 1990); assisté à des séminaires des ONG sur les thèmes "La famille : thème de débat et d'action au plan international" (Vienne, février 1991), et "La famille et l'environnement : deux questions indissociables" (Vienne, 30 novembre-1er décembre 1992); participé au Forum mondial des ONG où a été lancée l'Année internationale de la famille (Malte, 28 novembre-2 décembre 1993); fait une déclaration et été co-signataire de la déclaration commune des ONG présentée au début de la campagne pour l'Année internationale de la famille à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale; et reçu de l'Année internationale de la famille, lors du Forum tenu à Malte, un témoignage d'estime et de gratitude en reconnaissance de son soutien exemplaire au programme de l'Année.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme

Lors de la vingtième Conférence biennale de l'UMFR en 1992 ont été créés des groupes de discussion sur la condition de la femme et la prise de décisions; la population et l'environnement; et l'éducation et l'alphabétisation. L'atelier international de l'UMFR sur le thème "Les femmes dans le développement agricole" (Pays-Bas, 8-20 juin 1992) s'est déroulé avec la participation de 19 femmes venant de 12 pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Il visait à développer chez les participantes les aptitudes et connaissances nécessaires pour occuper des postes de direction, de gestion ou demandant de l'initiative; parmi les thèmes étudiés figurait une analyse des différences entre les sexes, les problèmes touchant à la participation (y compris les coopératives, les finances et les droits en la

/...

matière), les techniques rurales et les méthodes de vulgarisation ainsi que la planification des projets. L'UMFR a reçu 450 000 dollars E.U. de la Norvège pour son Programme quinquennal de développement mondial afin d'encourager les vocations d'animateurs et de dirigeants et la formation aux compétences nécessaires ainsi que de sensibiliser les femmes des pays en développement aux questions de santé. A ce jour, un premier, deuxième, troisième et quatrième stades en Malaisie en 1990, en Colombie en 1991, en Afrique du Sud en 1992 et en Asie centrale et Asie méridionale en 1993 ont respectivement été menés à bien et le travail de suivi est en cours. En 1990-1993, l'UMFR a organisé des conférences régionales pour l'Afrique orientale, occidentale et centrale, pour l'Afrique du Sud; pour l'Asie centrale et l'Asie du Sud, pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, pour le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'Europe, pour le Pacifique Sud et pour les Etats-Unis d'Amérique. Ces conférences avaient trait soit au thème triennal "Partners in progress" adopté par l'UMFR en 1989, soit au thème de 1992 "Our world, our future". Parmi les sujets traités à ces conférences figuraient les stratégies prospectives de Nairobi, la Commission de la condition de la femme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Collaboration avec des organes et institutions spécialisés des Nations Unies

L'UMFR a assisté aux conférences annuelles ONG/Département de l'information à New York en 1992.

Elaboration de documents et/ou autres matériaux à la demande du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou du Secrétariat de l'ONU

A la demande du Directeur de la Division pour la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU (2 mars 1990), l'UMFR a préparé un document exposant les activités qu'elle mène pour promouvoir une amélioration de la condition de la femme, et traitant plus particulièrement des dispositifs mis en place pour l'intégration des femmes au développement.

Autres activités consultatives importantes

L'UMFR a reçu 16 750 dollars E.U. de l'Organisation mondiale de la santé, au titre du Programme mondial pour la lutte contre le sida, afin de financer la première année d'un programme étalé sur trois ans et visant à sensibiliser les membres des tribus des Etats de Tamil Nadu et d'Andhra Pradesh, en Inde du Sud, aux problèmes du VIH et du Sida. L'UMFR a tenu des consultations avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour discuter des domaines possibles de coopération mutuelle, et notamment de la participation des associations membres de l'UMFR aux projets lancés sous les auspices du FIDA dans ce domaine (Rome, 21 novembre 1993). Elle a tenu des consultations avec divers organismes, et notamment avec la FAO et le Programme alimentaire mondial, pour discuter des activités de suivi à

/...

entreprendre pour donner effet à la collaboration établie antérieurement sur les questions féminines et de développement agricole, ainsi que pour étudier quels pourraient être les domaines d'intérêt commun à l'avenir, notamment en ce qui concerne la nutrition, les coopératives et les ressources génétiques végétales.

/...

5. COMMUNAUTE INTERNATIONALE BAHAIË

(Catégorie II)

Introduction

La communauté internationale bahaïe mène de très nombreuses activités qui répondent à des besoins sociaux, économiques et spirituels. Pendant la période à l'étude, le nombre de ses sections nationales et régionales est passé de 151 à 165; celui de ses membres, qui représentent l'humanité dans toute sa diversité, est de cinq-six millions. Sa coopération avec les institutions du système des Nations Unies a été renforcée par la création d'un nouveau Bureau pour la promotion des femmes et d'un Bureau pour la région Pacifique ainsi que par l'expansion de ses activités à New York et à Genève. Les groupes représentant la communauté bahaïe ont resserré leurs relations avec l'ancien Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, avec le PNUÉ à Nairobi, avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba; avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago; avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok; et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome.

Réunions, conférences et déclarations

Pendant la période 1990-1993, la Communauté a été représentée à 90 réunions environ des institutions du système des Nations Unies, et notamment aux principales conférences de l'ONU, aux sessions du Conseil économique et social et de ses commissions, comités et groupes de travail régionaux et fonctionnels et d'autres organes des Nations Unies. Elle a présenté à ces organes et réunions plus de 70 déclarations et rapports sur des questions telles que la promotion des femmes, le développement durable, l'éducation, la santé et les droits de l'homme.

Promotion des femmes

Par l'intermédiaire de son Bureau pour la promotion des femmes, la communauté internationale bahaïe a participé aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement social, ainsi qu'à des conférences et séminaires des Nations Unies concernant les femmes et appuyé les préparatifs de l'Année internationale de la famille. Elle a soumis des rapports et des déclarations portant sur la famille, les réfugiées, les fillettes, le partenariat entre hommes et femmes, l'allègement de la pauvreté rurale, l'importance d'une participation des femmes à la prise de décisions, le développement durable et les processus de paix. En sa qualité de Président du Comité des organisations non gouvernementales sur la

/...

condition de la femme et de membre du Comité de la facilitation du Forum des ONG de 1995, la communauté internationale bahaïe participe très activement aux préparatifs faits par les organisations non gouvernementales en vue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Forum des ONG qui se tiendra en parallèle, tout en encourageant et en coordonnant la participation à la Conférence des communautés bahaïes nationales. Au nombre des efforts faits pour mettre en oeuvre les stratégies prospectives de Nairobi figure un projet bahaï financé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Au cours d'un projet étalé sur deux ans et intitulé "Les médias traditionnels, agents du changement", on a fait appel à la musique, à l'art dramatique, aux contes et à la danse pour animer le débat sur les rôles des femmes dans des villages. En associant pleinement les hommes à un processus dynamique visant à modifier les attitudes dans le cadre de cette initiative, on est parvenu à améliorer la condition des femmes dans les lieux où le projet a été exécuté, en Bolivie, au Cameroun et en Malaisie. En sa qualité enfin d'organisateur de la coalition d'organes de l'ONU, d'organisations intergouvernementales et d'ONG intitulée "Défenseurs de la sécurité alimentaire africaine : alléger le fardeau des femmes", la Communauté a contribué à faire prendre conscience aux décideurs du rôle crucial que les agricultrices peuvent jouer dans la lutte contre la crise alimentaire en Afrique.

Environnement, développement, éducation et santé

Par l'intermédiaire de son Bureau de l'environnement, la communauté bahaïe a participé pleinement et effectivement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) où elle a présenté un certain nombre de déclarations; assisté aux réunions préparatoires de la CNUED et à nombre de conférences; aidé à organiser et à conduire le Forum mondial qui a eu lieu en parallèle, fait don d'un monument de la paix aux citoyens de Rio de Janeiro par l'intermédiaire de sa section nationale et pris la parole devant la conférence plénière elle-même. La Communauté a assisté à toutes les sessions ordinaires du Conseil d'administration du PNUE, de la Commission du développement rural et à la deuxième session ministérielle de la Conférence mondiale sur le climat. Les déclarations faites par la Communauté sur l'environnement et le développement ont porté sur l'indispensable apport des ONG au processus de la CNUED, l'unité de toute l'humanité, la Charte de la terre, la législation internationale, la citoyenneté du monde et la collaboration entre hommes et femmes. La communauté a contribué sensiblement à la Conférence sur l'éducation pour tous et à ses activités de suivi. Elle est pour beaucoup dans la création du Réseau de l'éducation pour tous; elle a prêté son concours à deux grandes conférences de l'UNICEF tenues l'une au Zimbabwe sur le thème "le développement de l'enfant en Afrique" et l'autre à New York sur le thème "l'éducation de la fillette". Des activités touchant aux soins de santé primaires ont été entreprises par un certain nombre de sections nationales bahaïes en Afrique et en Asie ainsi que par la communauté internationale bahaïe, qui a noué des relations de travail avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1989 et a appuyé l'élaboration d'un programme

/...

modèle de formation à l'intention des agents de santé communautaires. La Communauté a participé aux sessions annuelles de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève et aux discussions techniques qui s'y sont déroulées ainsi qu'aux sessions annuelles des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF. Elle a aussi participé de façon fort effective à la Conférence internationale sur la nutrition et à ses préparatifs. Les déclarations faites par la Communauté ont porté sur les fillettes, la prévention de l'abus des drogues, la préparation des enseignants, l'éducation des fillettes, les modèles éducatifs, l'alphabétisation et les systèmes de mise en place de l'éducation de base.

Droits de l'homme et réfugiés

La communauté internationale bahaïe a contribué aux délibérations sur une vaste gamme de questions durant les sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Elle a participé au Groupe de travail sur les populations autochtones et soumis des propositions concernant les projets d'instruments au Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes ou organes de la société, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ainsi qu'au Groupe de travail chargé d'étudier les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. Elle a participé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à toutes les sessions de son comité préparatoire ainsi qu'aux réunions préparatoires régionales à Tunis, San José de Costa Rica et Bangkok. Les déclarations faites durant cette période ont porté sur le droit au développement, la lutte contre le racisme, la protection des minorités, la liberté de religion ou de conviction, les droits des enfants et des femmes, la responsabilité personnelle en matière de protection des droits de l'homme, les droits des populations autochtones, le dénuement, les obstacles qui s'opposent aux progrès dans les domaines des droits de l'homme et l'indivisibilité des droits de l'homme. La Communauté a également collaboré avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) en assistant aux sessions annuelles de son Comité exécutif et en participant aux consultations officielles et aux réunions officieuses entre le Haut Commissariat et les organisations non gouvernementales associées à ses activités sur le terrain.

Activités dans le cadre de l'ensemble des ONG

Habitué à participer activement aux activités collectives des ONG au Siège de l'ONU à New York et dans les bureaux de Genève et de Vienne, des membres du personnel de la communauté bahaïe ont siégé aux Bureaux des comités et groupes de travail des ONG sur la famille, la condition des femmes, le Forum de Vienne de 1993, le Forum de Beijing de 1995, les droits de l'homme, la liberté de religion et de conviction, le développement et les droits de

/...

l'enfant, ainsi qu'au Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme. La Communauté a également assuré le Secrétariat du Conseil d'administration de la Congo et siégé en qualité de membre au Conseil du Comité des ONG pour l'UNICEF.

Activités en milieu d'information

La communauté internationale bahaïe a continué à tenir ses sections et ses membres à travers le monde informés des activités de l'ONU et a encouragé les communautés nationales à entreprendre des activités destinées à appuyer les programmes, décennies, années ou journées spéciales de l'ONU. Elle a également collaboré à l'organisation et à la tenue des conférences annuelles du Département de l'information/ONG à New York. Son bulletin trimestriel intitulé "One country" a fourni des informations sur les activités de l'ONU à plus de 25 000 lecteurs dans 150 pays au moins. Des articles portant sur les Nations Unies ont couvert largement et en profondeur la CNUED et la Conférence de 1993 sur les droits de l'homme, que ce soit avant, pendant ou après leur tenue. Le bulletin trimestriel a également consacré des articles au travail des défenseurs de la sécurité alimentaire africaine, au Forum des ONG pour l'UNICEF au Zimbabwe et au projet de développement commun à l'UNIFEM et à la communauté bahaïe en Bolivie, au Cameroun et en Malaisie. Le dernier numéro paru en 1993 a été publié en français, en allemand, en anglais, en chinois, en espagnol et en russe.

/...

6. COMITE CONSULTATIF MONDIAL DE LA SOCIETE DES AMIS

(Catégorie II)

Le Comité consultatif mondial de la Société des amis (quakers) entretient des équipes permanentes de représentants auprès des bureaux de l'Organisation des Nations Unies à Genève et à New York, ainsi que des représentants bénévoles auprès de l'UNESCO et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les membres de ces équipes observent les travaux des divers organes de l'ONU, interviennent à l'occasion, réunissent des délégués à titre informel, et tiennent les organismes quakers et autres groupes intéressés informés des questions touchant aux activités de l'ONU.

Activités de fondParticipation aux conférences et autres réunions
organisées par l'ONU

Les représentants de la Société ont assisté régulièrement aux réunions de l'ONU à Genève et notamment à celles de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, de la Conférence du désarmement, du Comité exécutif du Haut Commissariat pour les réfugiés, et des réunions des organes de suivi des conventions relatives aux droits de l'homme.

Des membres du personnel de la Société assistent régulièrement aux réunions de l'Assemblée générale, de la Commission du désarmement, de l'ECOSOC, du Conseil de tutelle, du Conseil de sécurité et d'un certain nombre de leurs organes subsidiaires et en suivent les travaux. Les représentants de la Société à Londres et à New York ont également assisté chaque année aux réunions de la Commission de la condition de la femme à Vienne, ainsi qu'à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, où ils ont plus particulièrement suivi la question de la violence à l'égard des femmes, des droits de la femme et du rôle du Haut Commissaire pour les droits de l'homme. La Société a envoyé un stagiaire pour une durée d'un an à l'Office des Nations Unies à Vienne dans le cadre d'une étude sur le traitement des prisonniers condamnés à perpétuité.

Des représentants de la Société ont fait des déclarations orales et écrites en son nom sur l'abolition de la peine de mort, l'objection de conscience au service militaire, les enfants dans les situations de conflit armé, la promotion des droits de l'homme, les populations autochtones, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les droits des malades mentaux, le droit de quitter son pays et d'y revenir et les travaux de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

/...

Coopération avec les institutions du système des Nations Unies

La Société et les organisations apparentées : l'American Friends Service Committee et le Quaker Peace and Service, ont coopéré avec divers organes des Nations Unies (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le HCR et l'UNIFEM) à la réalisation d'un certain nombre de programmes en République démocratique populaire du Lao, au Cambodge, en Thaïlande, au Sri Lanka, en Somalie et en Amérique centrale, dans des domaines tels que les besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; la protection des femmes et des enfants; l'éducation; la formation; l'irrigation et l'approvisionnement en vivres et en eau.

Les bureaux de New York et de Genève de la Société ont appuyé l'élaboration d'un protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant, portant à 18 ans l'âge auquel s'appliquent les dispositions de la Convention.

Activités consultatives

Initiatives dans le domaine du désarmement et de la paix

La Société a coopéré avec la Conférence du désarmement, notamment lors des négociations qui ont abouti à la conclusion de la Convention sur les armes chimiques. Un certain nombre de conférences ont été organisées à Genève au cours des diverses phases des négociations et une autre série de pourparlers sur les armes chimiques et les questions de sécurité au Moyen Orient s'est tenue tant au Moyen Orient qu'à Genève. Le Bureau de Genève de la Société a suivi de près la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye et la question de l'accès des organisations non gouvernementales aux sessions et aux documents de cette Organisation. Le Bureau de Genève a également organisé des séminaires à l'intention de diplomates et d'universitaires sur les questions touchant aux conférences de révision des traités, tenues à Genève au cours de cette période.

Le Bureau de New York a appuyé les initiatives visant à contrôler les mines terrestres et à faire progresser le registre des armes classiques de l'ONU. Elle a également participé aux initiatives nationales de paix appuyées par l'ONU en République de Corée, à Myanmar, en Afrique du Sud, en Afrique australe, dans la Corne de l'Afrique et en Palestine et a suivi de près la question de l'extension du rôle des forces de maintien de la paix.

Droits de l'Homme

Des membres du personnel de la Société et des volontaires ont fait porter leurs efforts sur l'abolition de la peine de mort, la conscription des enfants, la question des objections de conscience au service militaire, les

/...

droits des femmes, les droits de l'enfant, les malades mentaux, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et le droit humanitaire. En outre, à New York, la Société a suivi de près les préparatifs de la Décennie des populations autochtones (1993) ainsi que la rédaction de la Déclaration des droits des populations autochtones.

Réfujiés et travailleurs migrants

La question des femmes réfujiées et la situation des réfujiés en Indochine et en Amérique centrale a retenu l'attention du Bureau de la Société à Genève, tandis que le Bureau de New York encourageait la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le Bureau de New York a également oeuvré en faveur de la création d'un Comité international des ONG chargé de veiller aux droits des migrants.

Développement et environnement : population

Le Bureau de la Société à New York a organisé à l'intention des diplomates négociant des accords dans le cadre de la CNUED des échanges de vues officiels sur :

- a) La Convention sur la diversité biologique;
- b) Les questions soumises à la Commission préparatoire IV de la CNUED;
- c) La Commission préparatoire II de la CNUED;
- d) Les préparatifs de la CNUED.

Le Bureau de New York a également suivi les travaux de l'Assemblée générale préluant à la Conférence internationale sur la population et le développement.

De nouveaux programmes seront mis au point à Genève sur les questions touchant au commerce et au développement, de concert avec des organisations telles que la CNUCED, l'OIT et l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).

Activités en matière d'information

Des bulletins, des documents d'information, des rapports et des brochures sont publiés par les bureaux de New York et de Genève et distribués aux Quakers, aux diplomates, au Secrétariat de l'ONU, aux universitaires, aux personnes intéressées et aux périodiques à travers le monde. Il est régulièrement rendu compte des travaux de l'ONU dans les périodiques des

/...

Quakers. Les membres du personnel et les volontaires des deux bureaux font souvent des conférences pour expliquer le travail de l'ONU. Des stages d'un an dans les deux bureaux permettent aux jeunes diplômés de se familiariser avec les procédures de l'ONU. Le bureau de Genève organise tous les ans des cours résidentiels d'été de 12 jours sur le travail de l'ONU à l'intention de jeunes âgés de 20 à 25 ans de nationalités diverses. Quaker Peace and Service (Londres) organise tous les ans un séminaire résidentiel de trois jours à l'intention de jeunes âgés de 17 à 20 ans pour les introduire au travail de l'ONU.

/...

7. COMMISSION INTERNATIONALE CATHOLIQUE POUR LES MIGRATIONS

(Catégorie II)

La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) entreprend des actions diverses pour répondre aux besoins, alléger les souffrances et assurer la protection des réfugiés, migrants et personnes déplacées à travers le monde. Créée par le Saint-Siège en 1951 avec mandat de coordonner les activités déployées par les organismes catholiques nationaux pour le compte des migrants et des réfugiés, la CICM a constitué depuis lors un réseau de structures participantes dans plus de 70 pays. La CICM oeuvre partout où son action peut avoir un effet maximum, en collaboration avec des gouvernements, des organisations internationales et intergouvernementales, les conférences épiscopales régionales et nationales et des collaborateurs ou associés dans divers pays.

Dans les années suivant immédiatement la deuxième guerre mondiale, les efforts de la CICM ont été axés sur la réinstallation d'un nombre considérable de réfugiés et de personnes déracinées en Europe. La CICM s'est ensuite largement employée à aider les travailleurs migrants d'Europe méridionale qui cherchaient des possibilités d'emploi en Europe du Nord ou ailleurs. La guerre froide, et plus particulièrement son cortège de conflits régionaux, ont été à l'origine du plus grand nombre de réfugiés. En fait, pendant plus de quatre décennies, nombreux étaient ceux qui n'avaient pas conscience qu'il pouvait exister d'autres réfugiés que ceux produits par la guerre froide. En dépit cependant de la fin apparente de la guerre froide, la population mondiale de réfugiés a augmenté dans d'énormes proportions. La haine ethnique, l'intolérance et le nationalisme se sont déchaînés sans qu'y fassent obstacle les forces présentes dans l'ancien ordre mondial. Conscient du fait que les organisations participant à des opérations humanitaires devraient faire échec à ces tendances négatives et désireux d'assurer la protection et l'assistance voulues aux victimes de ces injustices et de ces conflits, le réseau de CICM a entrepris, depuis 1990, de réévaluer ses buts et ses activités pour tenir compte des réalités nouvelles et des défis à venir.

Cette réévaluation a abouti à la formulation d'un plan d'action stratégique, définissant les domaines dans lesquels se concentreront à l'avenir les activités de la CICM. Ce plan prévoit que la CICM prêtera assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, y compris aux minorités ethniques et religieuses, assurera la protection des groupes particulièrement vulnérables, tels que les femmes et les enfants, les handicapés, les personnes âgées et les victimes de la haine ethnique, soutiendra les efforts d'édification d'institutions nationales faits par les organismes qui lui sont associés dans les divers pays pour leur permettre de relever efficacement le défi que constituent les migrations volontaires ou forcées, améliorera la collecte et la diffusion d'informations sur les questions de migration et encouragera la mise en oeuvre de solutions durables, telles notamment le rapatriement et la réinsertion.

/...

Ces divers domaines d'activités font écho aux préoccupations et aux activités de plusieurs organes subsidiaires du Conseil économique et social. Au cours de la période 1990-1993, cette communauté d'intérêts s'est traduite par des formes diverses d'actions conjointes et complémentaires entre la CICM et divers organes des Nations Unies. Il convient de souligner à ce propos les formes multiples de collaboration de la CICM avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui se sont traduites par l'exécution de plusieurs projets pour le compte du HCR.

Dans le cadre du Plan total d'action adopté par la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois (Genève 1er et 14 juin 1989, voir A/44/523), la CICM a recruté quelques 75 interprètes du vietnamien vers l'anglais pour les premiers camps d'asile ouverts dans quatre pays du Sud-Est asiatique et à Hong-kong. Ces interprètes ont aidé le HCR et les fonctionnaires des pays d'accueil chargés de faire passer des entretiens aux réfugiés à déterminer le statut des réfugiés. En outre, dans le cadre du Plan d'action et grâce au financement du HCR, la CICM réalise aux Philippines un programme de formation à la gestion des petites entreprises et d'acquisition de qualifications pour les Vietnamiens qui se portent volontaires pour rentrer chez eux. Ce programme oriente les réfugiés vers des métiers qui leur permettront d'assurer eux-mêmes leur subsistance lorsqu'ils auront été rapatriés.

A noter que la CICM s'est également chargée, pour le compte du HCR, d'apporter une assistance et de verser des pensions d'entretien aux réfugiés en Turquie, de préparer les réfugiés bosniens à leur éventuelle réinstallation dans un pays tiers, d'enseigner des soins de santé primaires, l'auto-suffisance alimentaire et des activités rémunératrices aux réfugiés rentrant dans la Province de Battambang au Cambodge; de dispenser une éducation primaire aux réfugiés touaregs du Mali en Mauritanie et d'y alphabétiser les adultes. En outre, les organismes nationaux partenaires de la CICM collaborent directement avec le HCR et d'autres organisations de secours pour fournir les secours d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays.

La période à l'étude a été particulièrement marquée par une collaboration croissante de la CICM avec d'autres organismes relevant de l'ECOSOC. Ainsi, au Cambodge, le Programme alimentaire mondial fournit du riz, de l'huile alimentaire et du poisson séché au programme intégré de formation et d'assistance de la CICM pour les femmes Khmères défavorisées et pour les personnes à leur charge. L'UNICEF finance un centre provisoire de la CICM pour les femmes sans logis et pour leurs enfants. L'UNESCO soutient un programme d'alphabétisation de la CICM à l'intention des soldats démobilisés et de leurs familles. Le Centre des droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU accorde son soutien à la composante "droits de l'homme des femmes et communautés locales" du programme de la CICM destiné aux femmes dans la Province de Battambang.

/...

En raison de l'intérêt qu'elle porte aux droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, la CICM souhaite contribuer à la préparation des communications présentées par les ONG à diverses conférences et réunions de l'ONU portant sur des questions liées aux migrations et aux déplacements de population, notamment aux sessions de la Commission des droits de l'homme et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. En sa qualité de Président du groupe de travail de la CONGO sur les femmes réfugiées et déplacées siégeant à Genève, la CICM a pris l'initiative de présenter à ces conférences des communications appelant l'attention sur les problèmes et besoins des victimes de la violence et de conflits et a aidé à les préparer. La collaboration de la CICM avec les organismes chargés de la défense des droits de l'homme des Nations Unies l'a également amenée à participer à des études effectuées par le Centre des droits de l'homme de l'ONU, telles que les études sur les personnes déplacées dans leur propre pays et les moyens éventuels de trouver des solutions pacifiques et constructives aux problèmes mettant en cause des minorités.

De même, la CICM a largement diffusé des exemplaires de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990. Au cours des deux dernières années, la CICM a lancé une campagne de prise de conscience et rassemblé au sein de coalitions des églises, des groupes de militants en faveur des droits de l'homme et des migrants, en vue d'encourager davantage d'Etats Membres de l'ONU à ratifier et à mettre dûment en oeuvre cette importante convention internationale.

La CICM assiste régulièrement aux réunions et séances d'information, portant pour la plupart sur des pays déterminés, qui sont organisées par le HCR et le Département des affaires humanitaires. Au cours des quatre dernières années, elle a ainsi participé à des réunions d'information de ces deux organismes portant sur la situation des réfugiés dans la Corne de l'Afrique, au Mozambique, en Afghanistan, au Burundi, au Rwanda, au Myanmar, en Albanie, au nord de l'Iraq, dans l'ancienne Yougoslavie, dans d'autres pays d'Europe, en Angola, au Cambodge et en République démocratique populaire lao.

Non contente d'assister aux réunions et aux conférences organisées par des organes subsidiaires du Conseil économique et social, la CICM a invité des représentants du HCR, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour le développement et du PNUD à participer à ses propres réunions. Ces réunions, qui se sont tenues à Genève et dans des villes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, ont permis d'identifier les principaux besoins des migrants et des réfugiés et de dégager la solution la plus appropriée à appliquer dans chaque cas, en coopération, par la CICM, l'ONU et les organismes catholiques locaux.

/...

8. CONSEIL INTERNATIONAL DES SOCIÉTÉS D'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE

(Catégorie II)

Le Conseil international des sociétés d'esthétique industrielle (CISEI), créé officiellement à Londres en 1957, est devenu depuis une force d'envergure mondiale dans le domaine qui est le sien. Il est régi par un organisme composé de 113 membres de caractère professionnel, promotionnel et associé représentant 43 pays différents.

Buts

Le CISEI a pour but général de faire progresser l'esthétique industrielle et de faire mieux comprendre les problèmes qu'elle pose grâce à une coopération, une communication et une promotion internationales. Le CISEI rassemble et diffuse des informations sur l'esthétique industrielle à ses membres ainsi qu'aux gouvernements et institutions, à l'industrie et au grand public. Il encourage la créativité et pose les normes les plus élevées de qualité et d'excellence dans la pratique de cette discipline. Il contribue également à l'étude de l'esthétique industrielle dans les établissements universitaires et les instituts de recherche.

Coopération avec l'Organisation du développement industriel des Nations Unies

Pendant nombre d'années, des contacts intenses ont été maintenus entre représentants de l'ONUDI et du CISEI. Au cours d'une réunion tenue à Vienne le 13 novembre 1991 entre les représentants de l'ONUDI, le Président-Secrétaire général et le bureau de liaison de l'ONUDI avec le CISEI, il a été décidé :

a) de désigner un groupe de travail ONUDI/CISEI pour préparer un plan annuel d'action sur lequel reposerait leur collaboration;

b) d'élaborer ce plan de manière qu'il constitue une politique à long terme. L'orientation générale des activités communes à entreprendre devait faire l'objet d'études et des engagements spéciaux devaient être pris avec, par exemple, des sociétés membres du CISEI dans des pays en développement, et des organisations non membres en Amérique latine et en Afrique. L'exploitation des connaissances spécialisées d'esthétique industrielle était considérée comme une forme extrêmement intéressante d'investissement dans ces régions.

/...

Structures coopératives

Les représentants du CISEI au groupe de travail se sont rendus à l'ONUDI en décembre 1992 pour établir une base de coopération dans trois domaines distincts :

- a) Faire prendre conscience aux entrepreneurs et aux fonctionnaires des gouvernements des pays en développement de l'importance de l'esthétique industrielle dans le processus de fabrication;
- b) Renforcer la capacité en matière d'esthétique industrielle des institutions en organisant des ateliers régionaux de l'ONUDI dans les pays où la sensibilité à l'esthétique industrielle est faible ou inexistante;
- c) Former des ingénieurs spécialisés en esthétique industrielle dans des secteurs industriels déterminés pour améliorer les compétences en la matière des industries à vocation exportatrice.

Le groupe de travail a proposé que le Conseil du CISEI tienne une réunion en 1994 dans la sous-région Afrique centrale. Cette réunion devait être combinée avec un séminaire d'esthétique industrielle d'une journée, au cours duquel les membres donneraient des conférences sur les questions touchant à cette discipline aux représentants des gouvernements, du commerce et autres domaines intéressés par l'esthétique industrielle.

Le bureau de liaison du CISEI avec l'ONUDI à Vienne a par la suite pris contact avec cette Organisation pour lui demander de l'aider à trouver des associations ou institutions professionnelles, promotionnelles ou éducatives d'esthétique industrielle en Afrique. Le CISEI entend nouer des contacts avec ces sociétés pour promouvoir l'esthétique industrielle en s'inspirant de la structure créée par le CISEI et l'ONUDI en matière de collaboration.

Programmes régionaux

La question des moyens de promouvoir l'esthétique industrielle et d'augmenter le nombre des membres du CISEI, notamment en Amérique latine, a été une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion de 1992-1993 du Conseil exécutif. Des accords ont été conclus avec des organisations non gouvernementales internationales pour faire davantage prendre conscience de l'importance de l'esthétique industrielle dans la région. De nouveaux membres ont adhéré au CISEI au Brésil, en Argentine, en Colombie, au Mexique et à Cuba. Des liens étroits de coopération ont été noués avec le Chili et l'Uruguay à la fin de 1993.

/...

Programme pour 1992-1993

Des manifestations régionales destinées à promouvoir l'esthétique industrielle ont été mises au point en collaboration avec les nouveaux membres. De nouvelles associations ont été créées pour encourager une collaboration dans le domaine professionnel, promotionnel et éducatif. Le programme pour 1992-1993 comportait les objectifs suivants :

- a) Organiser un atelier du CISEI au Brésil en 1993, sur le thème "Usage créateur des bois de pin reboisés";
- b) Mettre à jour l'annuaire latino-américain des enseignants et chercheurs en création et esthétique industrielle;
- c) Organiser un Forum international sur le thème "Design et diversité culturelle" au Brésil en 1994;
- d) Consolider la coopération régionale et la mise en place d'un réseau latino-américain d'esthétique industrielle;
- e) Aider à la création de nouveaux cours d'études supérieures d'esthétique industrielle;
- f) Appuyer la création de nouveaux centres et laboratoires d'esthétique industrielle;
- g) Encourager l'élaboration de projets communs de recherche;
- h) Etendre le nombre des institutions associées avec le CISEI.

Coopération avec l'Organisation mondiale de propriété industrielle

Le CISEI a été admis au statut d'observateur auprès de l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI). L'importance économique croissante de l'esthétique industrielle rend le problème des pratiques légales de plus en plus aigu. La protection des créations constitue une part extrêmement large et problématique du champ de l'esthétique industrielle. Une session spéciale consacrée à la protection des créations a donc été organisée dans le cadre du dix-septième Congrès mondial du CISEI à Ljubijana en juin 1992.

Le Conseil juridique du CISEI en matière de droit et de pratique de la protection des créations a représenté le CISEI et les intérêts des spécialistes d'esthétique industrielle à la réunion du Comité d'experts sur la mise à jour de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (Genève, 27-29 avril 1992). Il a été décidé que le CISEI coopérerait avec le Conseil international d'associations

/...

graphiques et la Fédération internationale des architectes d'intérieur sur la question de la protection des créations industrielles.

Le CISEI a été représenté en 1992-1993 par son conseiller juridique aux réunions ci-après de l'OMPI :

a) Un Comité de l'OMPI réuni pour débattre de la révision de l'arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels;

b) Un groupe de travail d'ONG réuni pour étudier les moyens de régler les différends internationaux dans le domaine de la propriété industrielle;

c) La consultation annuelle de l'OMPI avec les organisations non gouvernementales accréditées auprès d'elle sur son programme futur de travail.

Le conseil ad hoc du CISEI sur le droit et la pratique de la protection des créations industrielles a régulièrement représenté le CISEI aux réunions et colloques de l'OMPI. Le statut d'observateur dont jouit le CISEI a sensiblement accru le rôle qu'il pouvait jouer dans l'aménagement et la consolidation future de la protection des créations.

/...

9. LIGUE INTERNATIONALE POUR LES DROITS ET LA LIBERATION
DES PEUPLES

(Catégorie II)

La Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples a pour but essentiel de promouvoir les droits des peuples. Ce sont les peuples, et non les individus, qui sont ses interlocuteurs et partenaires. Son activité dans diverses instances des Nations Unies tend à aider les peuples à devenir des sujets de droit. A l'heure actuelle, seuls les Etats sont en effet des sujets de droit et, en règle générale, les peuples n'ont pas voix au chapitre. Les nations se composent de peuples et la Ligue sert d'intermédiaire et de porte-parole aux peuples qui n'ont pas accès aux organismes des Nations Unies compétents en matière de droits de l'homme.

1990

La Ligue a participé activement à la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, où elle a fait des déclarations orales sur la dette extérieure, le droit au développement, la situation en matière de droits de l'homme aux Philippines et à Sri Lanka, en Erythrée et en Ethiopie, en Colombie, en Iraq et a fourni des services consultatifs à Haïti et au Guatemala. Ses communications écrites ont porté sur la Palestine (E/CN.4/1990/NGO/21); l'autodétermination des peuples et l'intervention au Panama (E/CN.4/1990/NGO/32); l'impunité en Colombie (E/CN.4/1990/NGO/31); El Salvador (E/CN.4/1990/NGO/25) et le Guatemala (E/CN.4/1990/NGO/26). La Ligue a fait une contribution écrite au document "Compilation analytique des vues et observations sur la mise en oeuvre et le renforcement de la Déclaration du droit au développement établie par le Secrétaire général" (E/CN.4/1990/33).

A la première session ordinaire de 1990 du Conseil économique et social, la Ligue a pris l'initiative de soumettre une communication écrite commune aux ONG (E/1990/NGO/4), suggérant plusieurs moyens de renforcer les activités des Nations Unies en faveur des droits de l'homme et proposant, en particulier, de tenir les sessions de la Commission à tour de rôle dans les différentes régions du monde pour la rapprocher davantage des peuples concernés.

Le Secrétaire général de la Ligue a participé avec des représentants de deux autres ONG à une mission d'étude au Kosovo, dans l'ancienne Yougoslavie, du 1er au 6 juillet 1993; le rapport de la mission établi par la suite a été diffusé.

La Ligue a participé activement à la huitième session du Groupe de travail sur les populations autochtones et a fait une déclaration orale au nom des Negritos de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et des Iles Andaman.

La Ligue a participé activement à la quarante-deuxième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la

/...

protection des minorités, où elle a présenté des déclarations orales sur les Indiens Yanomamis du Brésil; l'Amérique centrale, les prisonniers de guerre dans le Sahara Occidental et la population civile érythréenne, la population arménienne du Haut-Karabakh et le Kosovo; les Kurdes en Turquie et en Iraq; les instruments internationaux et le droit au développement. Les communications écrites ont été centrées sur la population Batwa au Burundi (E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/20); l'impunité en Amérique latine (E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/10) et un appel à l'action, qui a été adopté par le Sommet des peuples à Houston, Etats-Unis d'Amérique (E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/11).

La Ligue a fait un exposé oral sur le Timor oriental au Comité de la décolonisation.

1991

La Ligue a participé activement à la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme, présentant des déclarations orales sur la Palestine, le Zaïre; l'autodétermination des populations kurde, érythréenne et timorais, le Guatemala; l'Amazone brésilien et l'impunité en Amérique latine. Elle a présenté une déclaration commune aux ONG sur les transferts de populations. Les communications écrites ont porté sur le Guatemala (E/CN.4/1991/NGO/16) et sur des aspects de la dette, de l'action du FMI et de la Banque Mondiale, et sur la dégradation de l'équilibre écologique dans l'Amazone brésilien (E/CN.4/1991/NGO/6 et 7).

La Ligue a soumis une communication écrite commune aux ONG (E/1991/NGO/3) au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1991 sur les ressources du Centre des droits de l'homme et la question des services consultatifs; elle a assisté à la neuvième session du Groupe de travail sur les populations autochtones; et fait une déclaration écrite et orale sur Porto Rico au Comité spécial des Nations Unies sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux.

La Ligue a participé activement à la quarante-troisième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, présenté des déclarations orales sur l'Afrique du Sud; sur les détentions arbitraires en Corée du Sud; sur le droit à la souveraineté du peuple du Kosovo; sur le service de la dette extérieure aux Philippines; et sur l'impunité. Une communication écrite a porté sur "l'Eau pour les Palestiniens" (E/CN.4/Sub.2/1991/NGO/14).

La Ligue a assisté à la première session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; participé en qualité de membre à l'Assemblée générale de la CONGO; suivi les travaux de la quarante-troisième session du Comité des droits de l'homme; assisté au Colloque international sur les nouvelles formes de racisme; assisté à la session du Groupe de travail sur la question du Projet de déclaration sur la protection de toutes les personnes

/...

contre les disparitions forcées ou involontaires; suivi les travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels; et contribué aux travaux du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

1992

La Ligue a participé à la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Elle a participé activement à la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme; présenté des déclarations orales sur : la Palestine; le droit au développement de Madagascar, du Sri Lanka et du Bhoutan; le droit à l'autodétermination des peuples du Kosovo, du Sahara occidental et du Timor oriental; la détention du peuple kurde en Turquie; l'impunité au Venezuela; la situation des droits de l'homme à El Salvador et au Guatemala; Haïti; et la population Penan au Sarawak. Ses communications écrites ont été centrées sur le blocus économique contre Cuba (E/CN.4/1992/NGO/12) et sur le Guatemala (E/CN.4/1992/NGO/11). Une communication écrite commune aux ONG portait sur le projet de déclaration sur les disparitions forcées.

A la quarante-quatrième session du Comité des droits de l'homme, la Ligue a soumis un dossier portant sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en Colombie.

La Ligue a suivi les travaux de la dixième session du Groupe de travail sur les populations autochtones.

Elle a participé activement à la quarante-quatrième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, présenté des déclarations orales sur l'impunité et les réparations; le Kurdistan turc; les droits culturels en Euskadi; l'impunité; les tribunaux militaires en Colombie et au Venezuela; la population Penan au Sarawak; le droit au retour des Palestiniens; la proposition de tribunal pénal international; et les émeutes à Los Angeles. Les communications écrites ont porté sur l'impunité (E/CN.4/Sub.2/1992/NGO/20); et le racisme et la discrimination (E/CN.4/Sub.2/1992/NGO/1). La Ligue a rédigé et distribué un document de travail intitulé "Racism and discrimination : human rights concerns" qui avait trait aux incidents à Los Angeles, en Afrique du Sud et en Europe, ainsi qu'à la situation des Burakumins, des Coréens et des Ainus au Japon.

La Ligue a suivi les travaux de la première session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme sur l'ancienne Yougoslavie; participé à la troisième session du Comité préparatoire pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; participé à une réunion internationale sur l'impunité pour les auteurs de violations majeures des droits de l'homme; et suivi les travaux de la deuxième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme sur l'ancienne Yougoslavie.

/...

1993

La Ligue a participé activement à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, où elle a fait des déclarations orales sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo; les territoires arabes occupés; les Palestiniens en Israël; le droit à l'autodétermination des peuples du Tiber, du Kurdistan et du Sahara occidental; l'impunité au Rwanda, en Espagne, au Pérou et au Venezuela; les personnes déplacées dans leur propre pays et les groupes armés au Pérou et au Guatemala; la violation des droits de l'homme en El Salvador, au Timor oriental et en Haïti; et les états d'urgence en Colombie.

Sur la question de l'impunité, la Ligue a publié et diffusé Impunity, Impunidad, Impunité, une compilation d'articles sur le phénomène tel qu'il se manifeste dans les divers pays du monde. Chaque article a paru dans la langue d'origine (français, anglais ou espagnol), accompagné d'un bref résumé de son contenu dans les deux autres langues.

La Ligue a assisté à la quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Le Secrétaire général de la Ligue s'est rendu en Erythrée du 23 au 25 avril 1993, comme suite à une invitation officielle à participer à la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée.

La Ligue a participé au Forum des ONG sur les droits de l'homme et aux activités menées en parallèle dans le cadre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; elle a assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et suivi les travaux de la onzième session du Groupe de travail sur les populations autochtones.

La Ligue a participé activement à la quarante-cinquième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et fait des déclarations orales sur les tribunaux pénaux militaires; Sri Lanka, le Sahara occidental et El Salvador; le Tibet, la création d'une commission qui dénoncerait les crimes contre l'humanité et la population Hadza en Tanzanie.

La Ligue a suivi les travaux de la première session du Groupe de travail sur le droit au développement de la Commission des droits de l'homme; ceux de la huitième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels; et participé à la Table ronde qui a eu lieu lors de la commémoration du quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

/...

10. PAX ROMANA (MOUVEMENT INTERNATIONAL DES INTELLECTUELS
CATHOLIQUES) (MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ETUDIANTS
CATHOLIQUES)

(Catégorie II)

Buts et objectifs

Pax Romana vise à :

- a) Edifier un réseau de communication et d'information concernant l'engagement des étudiants, des intellectuels et des membres de professions libérales chrétiens envers une société de paix fondée sur la justice et la liberté;
- b) Edifier une communauté de fidèles laïcs au sein de l'Eglise catholique en solidarité active avec les pauvres du monde entier;
- c) Rechercher des voies plus humaines vers le développement scientifique et technique;
- d) Promouvoir le dialogue interculturel dans un cadre universel;
- e) Rechercher des formes nouvelles de développement.

Pax Romana est en outre dotée de secrétariats spécialisés pour juristes, scientifiques, enseignants du secondaire, ingénieurs, agronomes, cadres commerciaux et industriels et artistes chrétiens. On compte 80 branches de Pax Romana à travers le monde.

Participation aux réunions du Conseil économique et social
et à d'autres organes de l'ONU en 1990-1993

1990

Pax Romana a préparé une communication sur la réduction de la demande de drogues pour la onzième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants.

Pour la Commission de la condition de la femme, Pax Romana a préparé la communication sur la condition de la femme, sur l'égalité en matière de participation et de prise de décisions politiques soumise par le Comité des ONG de Vienne compétent (E/CN.6/1990/NGO/5).

Pax Romana a participé à une conférence organisée par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et la Communauté des ONG sur le thème "Un monde plus sûr pour les enfants : relever le défi des années 1990".

/...

Pax Romana a participé avec d'autres ONG du Sud à la préparation de la Consultation mondiale sur le droit au développement.

A la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, Pax Romana a présenté des communications orales et écrites sur la situation des droits de l'homme, notamment dans les pays suivants : Timor oriental, Colombie, Guatemala et El Salvador. A cette même session, Pax Romana a pris l'initiative d'une déclaration commune intitulée "Application de la Déclaration sur le droit au développement" et l'a présentée à la Commission le 12 février 1990.

A la quarante-deuxième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Pax Romana a présenté des communications orales et écrites sur la situation des droits de l'homme dans, entre autres, le Timor oriental, l'Uruguay et le Venezuela.

Lors d'une conférence sur le thème "L'ONU et les ONG dans un monde en mutation", le Secrétaire général de Pax Romana est intervenu sur le thème "Sauvegarder et partager la richesse et la diversité des cultures".

1991

Pax Romana a participé à la trente-deuxième session de la Commission du développement social et à la trente-cinquième session de la Commission de la condition de la femme.

Pax Romana a participé à une conférence tenue conjointement à New York par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et la Communauté des ONG sur le thème "Paix, justice, développement : les composantes du nouvel ordre mondial"; Pax Romana avait également participé quelques temps avant à une session préparatoire.

A la quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme, Pax Romana a présenté des communications orales et écrites sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental, au Pérou, à Sri Lanka et au Guatemala, sur la question de la dette extérieure et du droit au développement, et sur l'intolérance religieuse à Singapour.

Pax Romana a participé à un séminaire sur le thème "Le rapport de la Commission Sud et les organisations non gouvernementales".

1992

Pax Romana a participé aux réunions préparatoires de l'Année internationale de la famille et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Pax Romana a collaboré avec d'autres organisations non gouvernementales confessionnelles au sein d'un Comité sur la liberté de religion ou de

/...

conviction; les buts de ces organisations ont été soumis au Comité préparatoire pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Pax Romana a été représentée à la quarante-huitième session de la Commission sur les droits de l'homme.

1993

Pax Romana a été représentée et a participé activement au Forum des ONG sur les droits de l'homme et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

A la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, Pax Romana a présenté des communications orales et écrites sur la situation des droits de l'homme au Viet Nam, au Guatemala et au Soudan.

Pax Romana a participé à la quarante-neuvième session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

L'Organisation a été représentée à la réunion préparatoire régionale pour l'Asie de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Collaboration avec les organes de l'ONU et les institutions spécialisées

Pax Romana a entretenu de bonnes relations de travail avec les organisations et organes du système des Nations Unies, et notamment avec l'OIT, l'OMS, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD et l'UNESCO.

Autres activités pertinentes: consultations, réunions d'organisations non gouvernementales, mise en oeuvre des résolutions de l'ONU, etc.

Pax Romana a participé au Comité des organisations non gouvernementales sur, entre autres, les handicapés, la jeunesse, la condition de la femme, le vieillissement, la paix, les stupéfiants et les substances psychotropes, l'alliance des organisations non gouvernementales sur la prévention du crime et la justice pénale, et la famille.

Pax Romana a été représenté au Forum mondial des ONG sur le thème "Promouvoir la famille pour assurer le bien-être des individus et des sociétés" et a signé la déclaration de Malte du Forum mondial des ONG pour le lancement de l'année internationale de la famille.

/...

11. ASSOCIATION SOROPTIMISTE INTERNATIONALE

(Catégorie I)

L'Association soroptimiste internationale est une association de fédérations soroptimistes qui compte 94 017 membres et 2 920 clubs dans 108 pays et territoires. Elle a pour objectifs : (a) d'assurer le respect de strictes normes éthiques dans les professions commerciales et libérales et dans toutes les autres activités humaines; (b) d'oeuvrer pour le respect des droits de l'homme de tous, et en particulier promouvoir la condition de la femme; (c) de cultiver un esprit d'amitié et d'unité entre les soroptimistes de tous les pays; (d) de cultiver l'esprit de dévouement et la compréhension humaine; (e) de contribuer à la compréhension internationale et à l'amitié universelle. Les clubs soroptimistes du monde entier oeuvrent dans les six domaines de programmation : développement économique et social; éducation; environnement; santé; droits de l'homme et condition de la femme; bonne volonté et compréhension internationales. L'Association soroptimiste a pour politique de se préoccuper des questions nationales et internationales qui ont trait à ses objectifs et programmes. Elle maintient une stricte neutralité à l'égard des controverses politiques entre les pays, les partis politiques et les confessions sectaires.

Participation à des conférences et autres réunions

Des représentants des soroptimistes ont participé aux réunions du Comité économique et social, à de nombreux comités préparatoires, et aux travaux des organes subsidiaires ayant trait à la condition de la femme; à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; aux stupéfiants; à la santé; à la prévention et au contrôle du Virus de l'immunodéficience humaine/et du Syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/SIDA); aux pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants; à la population; aux droits de l'homme; aux droits de l'enfant; à la prévention du crime, à l'environnement; au développement durable; au développement culturel; à la famille; aux personnes âgées et aux femmes à la charge de leur famille; à la jeunesse; aux pratiques anti-esclavagistes; à la lutte contre les mesures discriminatoires et à la protection des minorités; aux femmes réfugiées; à la violence à l'encontre des femmes; aux activités en faveur des enfants en Europe orientale et centrale; à l'éducation des fillettes; aux préparatifs de la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Les soroptimistes ont également été représentés à d'autres réunions, organes et conférences, et notamment à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, à la Commission de la condition de la femme, à la Commission du développement social; à la Commission des stupéfiants; à la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale; à la Commission des droits de l'homme; à la Conférence internationale du travail; à la Septième, Huitième et Neuvième Consultation collective de l'UNESCO sur l'alphabétisation; à l'Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement; et au Congrès mondial des femmes pour la santé de

/...

la planète; à la Réunion des organisations de messagers de la paix (Sochi, ancienne URSS 1991); à la Conférence internationale sur la nutrition; à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; au Quatrième séminaire international sur le thème "Famille et environnement : un partenariat" (l'Association soroptimiste y a présenté une communication); à l'Assemblée mondiale de la santé; à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (les soroptimistes y ont organisé un séminaire et une exposition); à la trente-septième Conférence interrégionale de l'ICAA et des organisations non gouvernementales; à la réunion du Groupe d'experts sur la prise de conscience accrue par les femmes de leurs droits (Bratislava, Slovaquie 1993); et au Forum mondial des ONG pour le lancement de l'Année internationale de la famille (Malte, 1993). L'Association a fait des déclarations à la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale, à sa première session; au Comité des ONG sur l'adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation à la première session ordinaire de 1993 du Conseil économique et social; à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; et au Forum mondial pour le lancement de l'année internationale de la famille. Les soroptimistes se sont associés à d'autres organisations non gouvernementales pour la préparation et la signature de plus de 30 communications à l'adresse du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires entre 1990 et 1993.

Collaboration avec les organes de l'ONU et institutions spécialisées

L'Association soroptimiste a des représentants auprès du Conseil économique et social à New York, Genève et Vienne; ainsi qu'auprès du HCR à Genève; de l'UNICEF à New York et à Genève, de l'OIT à Genève et de l'UNESCO à Paris. L'Association a des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Ses représentants ont siégé dans divers comités et groupes de travail d'ONG, dans des domaines tels que la condition de la femme; le logement et la communauté; le financement des activités en faveur de la promotion des femmes; le vieillissement; les stupéfiants; la famille; le développement durable; la jeunesse; la santé féminine; l'esprit d'entreprise; les droits de l'enfant; le travail des enfants; la prostitution des mineurs et la pornographie ayant pour objet des enfants; les violences sexuelles à l'égard des enfants; les femmes réfugiées, les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants; la nutrition et le développement. L'Association a aussi participé activement au Conseil de la CONGO et a été élue membre de cette Conférence en 1991.

L'UNICEF a donné plus de 513.000 dollars E.U au projet international de l'Association pour 1987-1991, qui consiste en un programme intégré de développement à l'intention des femmes dans 14 zones villageoises de la province de Cajamarca, au Pérou. Avec la coopération des soroptimistes locales, ce don a permis d'améliorer les services sociaux, de dispenser une formation aux techniques d'auto-assistance et d'enseigner les fondements d'une amélioration de la santé et de la nutrition. En outre, les soroptimistes danoises ont fourni des équipements d'urgence pour des hôpitaux au Pérou et

/...

établi au Sierra Leone des dispensaires représentant un coût de plus de 100 millions de couronnes danoises.

UNIFEM a fait don de 66.500 dollars à un projet visant à aider les femmes rurales du Lesotho en les formant à des techniques appropriées et 51.000 livres sterling (soit 76.500 dollars E.U environ) à un projet visant à former les femmes d'Orissa, en Inde, à l'aquaculture pour leur permettre d'être économiquement indépendantes.

L'OMS a appuyé un projet de formation professionnelle et éducative à l'intention de villageoises du nord de la Thaïlande qui visait à empêcher la prostitution et la propagation du VIH/SIDA. L'Association est l'une des cinq organisations non gouvernementales féminines responsable du projet FIVE-O, initiative entreprise en collaboration avec CO-ACTION de l'UNESCO pour aider les femmes des pays en développement à acquérir une formation professionnelle ou autre.

Mise en oeuvre des résolutions de l'ONU

Les soroptimistes s'emploient à promouvoir des relations avec l'ONU à trois niveaux : local, national et international. Elles partagent ses vues en matière de sensibilisation, de plaidoyer et d'action et se joignent à l'Organisation pour réaliser des projets destinés à mettre en oeuvre ses résolutions. Les déléguées à la Quatrième Convention quadriennale, tenue au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en août 1991, ont adopté le Programme d'action pour 1991-1995 des soroptimistes, qui comprend des thèmes fondés sur les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion des femmes, en prévision de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la CNUED. Les soroptimistes des divers pays continuent à presser leurs gouvernements nationaux de ratifier et de signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'appuyer les lois visant à accorder l'égalité aux deux sexes. Elles préconisent également la ratification et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les clubs de soroptimistes ont dûment marqué les années spéciales proclamées par l'ONU, comme ils y avaient été invités, notamment l'Année internationale de l'alphabétisation et l'Année internationale des populations autochtones et ils ont déjà reçu un témoignage d'estime en reconnaissance de leur soutien exemplaire à l'Année internationale de la famille. L'Association continue à oeuvrer en faveur d'une amélioration de la condition de la femme. Elle a donné 85 000 dollars EU en 1990 à un projet visant à former les femmes défavorisées à des techniques génératrices de revenus à Rishilpi, au Bangladesh et 50 000 livres sterling (environ 88 500 dollars) pour la réfection d'un hôpital traitant des femmes et enfants atteints du VIH/SIDA, dans le cadre d'un projet de soutien aux victimes du SIDA dans la partie nord de l'Ouganda.

/...

Consultations

Des représentants de l'Association et des membres du Secrétariat de l'ONU à New York, Genève et Vienne, ont procédé à des échanges de vues constants sur les questions intéressant l'Association qui étaient inscrites à l'ordre du jour des organes pertinents de l'ONU. Entre 1990 et 1993, les présidents internationaux de l'Association se sont rendus, pour des échanges réguliers de vues au Secrétariat et auprès des institutions spécialisées à New York, Genève et Vienne ainsi qu'à l'UNESCO à Paris.

Préparation de documents et/ou autres matériaux à la demande du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ou du Secrétariat de l'ONU

L'Association a toujours accordé la plus entière attention aux nombreux questionnaires et communications adressés aux ONG par les organes de l'ONU, qu'il s'agisse de demandes d'informations ou d'invitations à désigner des experts pour prendre part à des activités spéciales.

Autres exemples d'activités consultatives et d'activités de fond

Développement économique et social

Partout à travers le monde, les soroptimistes oeuvrent en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi, en mettant l'accent sur l'acquisition du minimum de connaissances économiques nécessaires, en préconisant l'abolition des préjugés, en encourageant la formation des femmes et des jeunes, notamment à des métiers non traditionnels; en prônant un salaire égal pour un travail d'égale valeur et de la souplesse dans les conditions d'emploi pour que vie professionnelle et vie familiale soient compatibles. Elles encouragent l'intégration sociale et économique des femmes migrantes en étudiant et en redressant les causes des problèmes et leurs effets; elles s'attachent à prévenir l'exploitation et encouragent activement les femmes chefs d'entreprises en appuyant entreprises commerciales et initiatives de création d'affaires, en favorisant les projets susceptibles de générer des activités rémunératrices ainsi qu'en reconnaissant la part des femmes dans la prise des décisions et leur rôle de modèle lorsqu'il s'agit de la promotion des femmes en général.

Education

Les soroptimistes ont financé et appuyé des programmes d'alphabétisation de base et d'alphabétisation fonctionnelle; organisé des cours de langue pour femmes migrantes; plaidé en faveur de la mise en place de services adéquats de bibliothèque et octroyé des bourses permettant à des femmes d'acquérir une

/...

instruction élémentaire. Elles ont encouragé l'organisation de cours sur l'art d'être parents; favorisé la création de possibilités de formation pour les femmes et les fillettes, notamment dans les matières scientifiques techniques ou touchant à la gestion, et encouragé activement les programmes permettant aux femmes de reprendre des études. Elles ont donné des milliers de dollars à des projets d'alphabétisation à travers le monde à titre de preuve concrète de leur sincère conviction que l'éducation féminine est la clé d'un progrès vers le but ultime de l'égalité, du développement et de la paix.

Environnement

Les soroptimistes ont effectué des études et réalisé des projets sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols, en s'attachant plus particulièrement à la question des pluies acides; sur l'effet de serre et les atteintes à la santé; sur l'état des eaux marines et douces; sur l'assainissement; la pollution; le déboisement et l'érosion. Elles se sont attaquées au problème des déchets solides et dangereux et des produits chimiques toxiques et ont encouragé l'adoption de nouvelles techniques de gestion, lorsque faire se pouvait, pour réduire les déchets et réutiliser et recycler les produits. S'agissant de la diversité biologique et du développement durable, elles ont planté des milliers d'arbres et lutté contre la cueillette sans discernement d'espèces ayant une valeur commerciale; elles ont protégé les habitats et contribué à sensibiliser le public aux liens entre développement économique et stratégies écologiques, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de prendre des mesures à cet égard.

Santé

Les soroptimistes ont aidé à réduire la cécité infantile au Bangladesh, contribuant de façon fort substantielle pendant quatre ans à un projet commun avec les Sight Savers. Sept dispensaires pour enfants de moins de sept ans ont été créés, qui fourniront des services aux enfants et des informations à leurs mères. Elles ont oeuvré en faveur du bien-être et de la prévention des maladies en effectuant des études et en réalisant des projets dans les domaines de la nutrition, de l'hygiène, du dépistage du cancer, de l'immunisation, de la prévention de maladies cardio-vasculaires, de l'abus de drogues et de substances psychotropes; en soutenant l'initiative pour une maternité sans risque; en travaillant sur la question des pratiques traditionnelles, des maladies génétiques et de la prévention des accidents. Elles ont encouragé des systèmes positifs de soutien, notamment pour les personnes âgées et pour celles souffrant de maladies chroniques telles que la démence et le cancer, en s'attachant aussi à apporter un soutien aux personnes s'occupant de ce type de patients. Elles se sont également attaquées au problème du VIH/SIDA, plaidant en faveur de davantage d'éducation, d'informations, d'encouragements à la recherche, d'appui aux droits de l'homme des patients et des familles touchées et en faveur de la participation des femmes à la prévention et au contrôle des maladies.

/...

Droits de l'homme/condition de la femme

Les soroptimistes ont apporté un soutien aux victimes de la violence, dispensé une éducation aux femmes et aux enfants victimes ou victimes potentiels de violences et de sévices, et fourni des services d'orientation à des groupes familiaux. Les activités en faveur des droits de l'enfant se sont poursuivies et des campagnes ont été menées pour éliminer toutes les formes d'exploitation des femmes, y compris la pornographie ayant pour objet des enfants. Les soroptimistes ont oeuvré en faveur de la promotion des femmes en assurant l'égalité en matière de participation économique, sociale et politique. Elles ont également fait porter leurs efforts sur les soins aux personnes âgées et les droits de ces dernières, sans négliger de reconnaître leur contribution à la société et de l'encourager.

Bonne volonté et compréhension internationales

L'Association soroptimiste a fourni une assistance aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, notamment aux femmes et aux enfants, en leur apportant aide et appui, en particulier dans les zones touchées d'Europe orientale.

Des conférenciers des Nations Unies ont été invités aux réunions de l'Association et des fédérations, dont l'ordre du jour était partiellement consacré à des questions relevant des Nations Unies. L'Association publie une revue trimestrielle intitulée The International Soroptimist en anglais, français et japonais, et chacune des quatre fédérations de l'Association édite également des revues où une large place est faite aux travaux de l'ONU et à ses institutions spécialisées, ainsi qu'au compte rendu des réunions, résolutions et directives importantes qui touchent aux objectifs et aux travaux de l'Association soroptimiste internationale.

12. UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

(Catégorie II)

Buts

L'Union des associations internationales (UAI) a pour but de faciliter l'évolution d'un réseau mondial d'organisations à but non lucratif, notamment d'organismes non gouvernementaux ou bénévoles; de sensibiliser l'opinion au fait que les organismes internationaux gouvernementaux ou non gouvernementaux, représentent des intérêts réels dans tous les domaines d'activité et de conscience humaines.

En outre, l'Union cherche à permettre à ces initiatives de se développer et de s'équilibrer de façon créative en réponse aux problèmes mondiaux en recueillant des informations sur ces organismes et sur leurs relations; de faire l'expérience de techniques plus conséquentes et dynamiques pour présenter cette information de manière à catalyser la création d'organisations mieux structurées; et de promouvoir la recherche sur les problèmes d'ordre juridique, administratif et autre, que ces associations internationales ont en commun, notamment dans leurs relations avec les organismes intergouvernementaux.

Sont actuellement membres de l'Union 136 individus (professeurs de relations internationales, diplomates, dirigeants d'associations, etc;) appartenant à 37 pays. On n'a pas enregistré de changement substantiel des sources de financement de l'Union.

Participation à des réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ou à d'autres réunions de l'ONU: Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

L'Union a préparé un document de référence intitulé "Configuring globally and contending locally: shaping the network of local bargains and mapping Earth Summit intersectoral issues" pour le dialogue intersectoriel organisé en juin 1992 par le Comité international de facilitation pour les secteurs indépendants lors du processus préparatoire à la Conférence.

Collaboration avec d'autres programmes ou organes de l'ONU et avec les institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

L'Union a continué à préparer les informations suivantes, sous forme de publications et de disquettes informatisées, pour l'UNESCO sous contrat : informations d'ordre général sur les organisations internationales non

/...

gouvernementales auxquelles il est proposé d'accorder des subventions pour 1992-1993 (1991); organisations internationales non gouvernementales liées à l'UNESCO ayant une activité en Afrique ou en Amérique latine (1991); noms et adresses des membres africains régionaux/ nationaux des organes A, B, et C de l'UNESCO, répertoriés sous l'organisation dont ils relèvent; étude statistique des réunions et de la composition des organisations internationales, par continent, portant notamment sur l'Afrique et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'UNESCO (1992; paru également en français).

L'Union a présenté un document intitulé "Metaphors as transdisciplinary vehicles of the future" à la "Conference on Science and Tradition: Transdisciplinary Perspectives on the way to the 21st Century", qui a été coparrainée par l'UNESCO (Paris, décembre 1991).

En janvier 1992, l'Union a préparé un rapport intitulé "Visualizing relationship networks: international, interdisciplinary, intersectoral", comme suite à la subvention reçue en 1988 de l'UNESCO pour l'élaboration d'un atlas des réseaux internationaux en vue d'articuler graphiquement le réseau de relations entre les organisations, entre les problèmes mondiaux et entre les problèmes et les organisations qui s'en occupent.

Autres activités pertinentes

Mesures prises en vue de mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU

Comme suite à la résolution 334 B (XI) du Conseil, l'Union continue à publier son "Yearbook of International Organizations" (Annuaire des organisations internationales), qui en est actuellement à sa 31ème édition. Cet ouvrage comprend trois tomes : un Volume 1 qui contient une description et un index polyglotte de quelques 29 978 organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) et une mention des 85 130 relations entre elles; un Volume 2 qui porte sur la participation des pays aux organisations internationales et comprend plus de 190 000 participations; un Volume 3 qui contient un guide analytique des organisations internationales, englobant plus de 2 000 catégories. Une version en CD-ROM de cette publication est en cours de préparation.

Consultations et coopération avec des fonctionnaires du Secrétariat

L'Union a répondu à l'occasion à des demandes de renseignements émanant de fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU.

/...

Préparation de documents à la demande de l'ONU

L'Union a préparé une étude sous contrat pour la Division de l'administration du développement de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement du secrétariat de l'ONU, intitulée "Guiding metaphors and configuring choices" (septembre 1991, contrat DTCO 91-11).

Autres exemples d'activités consultatives et d'activités de fond

Enregistrement des réunions internationales à venir

L'Union a continué à relever et enregistrer les réunions internationales à venir (à l'heure actuelle jusqu'en l'an 2020), notamment celles prévues par des organismes du système des Nations Unies et par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et des institutions spécialisées. Quelques 3 000 réunions de cette nature sont annoncées tous les trimestres dans le International Congress Calendar (Calendrier international des congrès) (34ème année).

Problèmes mondiaux

L'Union a poursuivi le programme entrepris en 1972 qui consiste à recueillir des informations auprès des organisations internationales, et notamment auprès de l'ONU et des institutions spécialisées, sur les problèmes mondiaux dont elles déclarent s'occuper. Ces informations, conservées dans une banque de données, ont servi à produire une troisième édition révisée de l'Encyclopedia of World Problems and Human Potential (Encyclopédie des problèmes mondiaux et du potentiel humain) en 1991. La préparation d'une quatrième édition, qui devrait être publiée en juin 1994, a été achevée en 1993. La banque de données contient actuellement des informations sur 12 000 problèmes mondiaux reconnus liés entre eux par quelque 120 000 relations. Les problèmes décrits, qui s'inscrivent dans tous les domaines d'activité humaine, ne sont souvent mentionnés que brièvement dans les rapports officiels, mais sont traités de façon plus approfondie dans d'autres études spécialisées.

Potentiel humain : transformation des valeurs

L'édition de 1994 de l'Encyclopedia comprend six autres chapitres sur le potentiel humain : valeurs humaines (3 254); concepts de développement humain (1 407) et modes de sensibilité (3 049); concepts intégratifs, métaphores et schémas de changement social; approches transformatives. Au cours des quatre ans écoulés, des travaux ont été faits au sujet du développement humain et de l'emploi de la métaphore comme moyen de communication sous-exploité pour l'expression d'approches mieux structurées et plus durables de la problématique mondiale.

/...

Stratégies d'organisations internationales

En utilisant les matériaux recueillis auprès des organisations internationales et publiés durant les quatre années écoulées, on a entrepris depuis 1993 de préparer un volume supplémentaire de l'Encyclopedia. Ce nouveau volume portera sur les multiples stratégies auxquelles ont recours les organisations internationales pour trouver une solution aux problèmes mondiaux et reliera ainsi l'Encyclopédie plus étroitement aux organisations dont est donné un profil dans l'Annuaire susmentionné des organisations internationales.

Visualisation des organisations et réseaux de problèmes

L'Union s'est essayée avec succès en 1993 à visualiser des réseaux complets d'organisations et de problèmes en utilisant de puissants ordinateurs. Les premiers résultats ont été publiés dans les éditions de 1994 de L'Annuaire et de l'Encyclopédie; ils offrent une perspective unique sur les activités de la communauté internationale et notamment sur les multiples services composant le système des Nations Unies.

13. FEDERATION MONDIALE DES SYNDICATS

(Catégorie I)

1. La Fédération mondiale des syndicats (FMS) fondée en 1945, est une organisation syndicale internationale dont le siège se trouve à Prague. Elle a des bureaux régionaux en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Asie, et collabore avec 11 syndicats internationaux couvrant diverses industries et services. A la fin de 1993, la Fédération et ses structures professionnelles comptaient, par l'intermédiaire des organisations affiliées dans 118 pays, plus de 11 millions de membres.
2. La Fédération a des représentants permanents auprès de l'ONU à New York et à Genève et auprès de la FAO à Rome. Durant la période à l'étude, la Fédération a participé à toutes les grandes initiatives du Conseil économique et social ainsi qu'à celles organisations et organismes du système des Nations Unies, et notamment de l'OIT. La Fédération et les centres nationaux qui lui sont affiliés soutiennent aussi activement la Campagne mondiale pour le désarmement, qui s'emploie à propager la notion de "Désarmement pour le développement"; la Campagne de l'éducation pour tous; l'élimination de l'analphabétisme; la réforme agraire et le développement rural; et l'élimination du fardeau de la dette extérieure qui pèse sur les pays en développement.
3. La Fédération a participé aux sessions annuelles du Conseil économique et social ainsi qu'aux réunions du Comité des organisations non gouvernementales et a présenté des communications lors de la célébration des journées solennelles de solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'apartheid. Dans ce contexte, un représentant de la Fédération a servi de Secrétaire au Comité des organisations non gouvernementales sur l'Afrique australe. La Fédération a participé régulièrement aux réunions annuelles d'information tenues par le Département d'information du Secrétariat de l'ONU et à la plupart des réunions hebdomadaires d'information à l'intention des ONG. Elle a aussi participé activement à diverses initiatives de la CONGO.
4. La Fédération a participé activement aux préparatifs de la CNUED et de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Avec le concours des organisations qui lui sont affiliées, elle a fait campagne pour une mise en oeuvre effective de décisions de ces importantes conférences. Elle a oeuvré systématiquement pour une stricte application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et a soumis un certain nombre d'affaires à l'examen du Comité des droits de l'homme ainsi qu'au Comité de la liberté syndicale de l'OIT.
5. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et des organisations nationales qui lui sont affiliées, la Fédération a participé aux réunions des commissions régionales.

/...

6. Sur les questions régionales ainsi que sur les problèmes internationaux de caractère général, la Fédération coopère activement avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine et la Confédération internationale des syndicats arabes et la Fédération chinoise des syndicats à l'effet d'encourager activement une coopération nationale entre syndicats ainsi que la paix et l'amitié entre les nations. Ces organisations sont toutes membres d'un Comité syndical international qui appuie et soutient les droits légitimes du peuple palestinien.

7. La Fédération participe activement aux consultations périodiques tenues entre la CNUCED et d'autres organisations et organes du système des Nations Unies et les organisations syndicales internationales et régionales. La Fédération et les organisations qui lui sont affiliées s'attachent à diffuser partout où elles le peuvent l'appel lancé par l'ONU à la participation des peuples au développement et en faveur d'un nouvel ordre économique international.

8. Dans un nouveau document de politique générale, le Conseil général de la Fédération, à sa quarante-cinquième session (Varsovie, octobre 1993), a jugé important et nécessaire que les syndicats internationaux et bureaux régionaux de la Fédération développent plus activement, en collaboration avec les organisations intéressées, leurs rapports avec l'ONU et ses institutions spécialisées et leur participation à leurs travaux, notamment pour ce qui est de l'OIT et des commissions régionales. Le Conseil général a appuyé l'initiative prise de concert par le Groupe des travailleurs de l'OIT d'exprimer son entier appui à l'Organisation internationale du travail à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire ainsi qu'aux efforts faits par elle pour défendre les normes internationales de travail énoncées dans les conventions de l'OIT.

9. Le travail fait par la Fédération au niveau des institutions du système des Nations Unies est également mis en évidence dans ses activités d'information et diffusé par l'intermédiaire de son bulletin officiel qui paraît en trois langues, ainsi que par l'intermédiaire des moyens d'information des organisations qui lui sont affiliées dans les divers pays. La Fédération et les organisations qui lui sont affiliées utilisent régulièrement les rapports et publications du système des Nations Unies dans leurs documents internes ainsi que pour leurs activités d'information. La Fédération a aussi soumis régulièrement des mémorandums à l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies sur des questions relevant de sa compétence en tant qu'organisation syndicale internationale.

/...

14. INSTITUT DES RESSOURCES MONDIALES

(Catégorie I)

L'Institut des ressources mondiales aide les gouvernements, le secteur privé, les organisations écologiques ou s'occupant de développement et d'autres organisations encore à amener la société humaine à vivre de manière à protéger l'environnement de la planète et sa capacité à satisfaire les besoins et aspirations des générations présentes et futures.

En 1993, les revenus de l'Institut provenaient du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à raison de 28 %), d'autres gouvernements (5 %), de fondations (24 %) et de sociétés (3 %), d'institutions internationales telles que l'ONU et d'autres organisations collaborant avec elle (11 %), des revenus des placements (24 %), de la vente des publications (3 %) et de particuliers (2 %).

L'Institut est membre de l'Alliance mondiale pour la conservation de la nature (UICN), organisation internationale non gouvernementale dotée du statut consultatif.

Activités en rapport avec l'ONU, 1990-1993

1990. En collaboration avec le PNUD et le PNUE, l'Institut a préparé et publié World Resources 1990-1991, une évaluation mondiale biennale des ressources naturelles de l'environnement et de leurs rapports avec le développement économique; cette édition comprenait un chapitre spécial sur le réchauffement mondial et une étude régionale centrée sur l'Amérique latine. Certaines éditions du World Resources sont publiées en anglais, chinois, arabe, espagnol, allemand et japonais.

1990. Un Vice-président de l'Institut a aidé de ses conseils le Bureau de l'évaluation et de la politique des programmes du PNUD à estimer les méthodes et pratiques permettant d'intégrer les préoccupations écologiques dans le processus de développement, d'établir un réseau de développement durable et de mobiliser de nouvelles ressources financières pour prendre en compte les aspects écologiques du développement.

1990-1992. Le Directeur du programme des ressources biologiques et des institutions a collaboré avec le PNUE et l'IUCN à la première mise au point du document conjoint PNUE/ UICN/Institut intitulé "Stratégie pour la biodiversité mondiale" (Global Biodiversity Strategy), qui a été publié en février 1992.

1991. L'Institut a rédigé un projet de chapitre intitulé "Institutions et actions internationales" pour la publication du PNUE intitulée La situation de l'environnement, 1972-1992 (State of the Environment, 1972-1992). En outre, le programme d'information sur les ressources et l'environnement de

/...

l'Institut a soumis des chapitres sur les ressources naturelles pour les éditions de 1991-1992 et 1993-1994 de la publication du PNUE intitulée Environmental Data Report.

1991-1992. En collaboration avec le PNUD et le PNUE, l'Institut a préparé et publié World Resources 1992-1993, (Ressources mondiales 1992-1993), évaluation mondiale biennale des ressources naturelles de l'environnement et de leurs rapports avec le développement économique. Cette édition comprenait un chapitre spécial sur le développement durable et une étude régionale axée sur l'Europe centrale. World Resources est publié en français, en anglais, en espagnol, en japonais, en chinois, en néerlandais et en allemand.

1990-1992. Dans le cadre des préparatifs à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le personnel de l'Institut a prêté son concours dans les domaines suivants :

a) Un membre de la direction de l'Institut a assisté le Secrétariat de la CNUED, à titre de consultant principal, de septembre 1989 à juin 1992;

b) Le Président de l'Institut et un Vice-président de l'Institut ont servi de conseillers spéciaux au Secrétariat de la CNUED;

c) Des membres du personnel de l'Institut ont participé aux réunions du Comité préparatoire de la CNUED ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail intergouvernemental sur les changements climatiques et du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques. Les participants à ces réunions ont utilisé la publication de l'Institut intitulée Greenhouse Warming: Negotiating a Global Régime (janvier 1991) pour leurs travaux. L'Institut a organisé et coparrainé avec l'Office fédéral américain pour la protection de l'environnement (EPA) et la Commission économique pour l'Europe (CEE) une conférence sur le thème "l'Economie du développement durable" (février 1990);

d) Des membres du personnel de l'Institut ont participé à la Conférence intitulée : Action pour notre avenir à tous;

e) L'Institut a publié une brochure intitulée : Lessons Learned in Global Environmental Governance, dans laquelle la CEE a examiné les réussites et les échecs des accords internationaux passés sur l'environnement à l'effet de formuler des recommandations pour une réforme des institutions;

f) Le Directeur du Programme des ressources biologiques et des institutions de l'Institut, a participé aux réunions du Comité intergouvernemental de négociation pour une convention-cadre sur la biodiversité, siégé au Groupe de travail sur la biodiversité du secrétariat de la CNUED, préparé des documents sur la prise en compte de la biodiversité dans les politiques de développement ainsi que sur les ressources financières et les réformes politiques nécessaires pour préserver la biodiversité;

/...

g) Un des principaux Vice-présidents de l'Institut a siégé au Groupe de travail de la CNUED sur la gestion des terres;

h) Le Directeur du Centre pour le développement international de l'environnement de l'Institut a siégé au Groupe de travail du Secrétariat de la CNUED sur les forêts;

i) Un membre associé de haut niveau de l'Institut a siégé au Groupe de travail du Secrétariat de la CNUED sur les océans et l'Institut a préparé une publication intitulée "Forging international agreement: strengthening international institutions for environment and development".

1992. L'Institut a fourni la méthodologie nécessaire à la mise au point d'indicateurs des ressources naturelles pour une agriculture viable, utilisée pour le modèle directeur K2 d'analyse de la politique alimentaire et agricole de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture de l'ONU (FAO).

1992-1993. Le Programme de l'Institut sur les ressources et institutions biologiques a fait progresser le processus d'élaboration du traité de la CNUED sur la biodiversité en préparant pour divers pays des directives fondées sur des études de cas afin d'aider les parties à la Convention à préparer les stratégies et plans d'action nationaux prévus dans le Traité. Ces travaux se poursuivent et seront publiés en décembre 1994.

1992. Avec le concours du PNUE, l'Institut a analysé des monographies portant sur le Chili, l'Inde et les Philippines pour évaluer l'effet des politiques agricoles sur la viabilité des méthodes de culture des principaux produits agricoles.

1992. L'Institut a été l'hôte d'un atelier international sur les indicateurs écologiques, auquel ont participé des représentants du PNUE, du PNUD, de la FAO, du Conseil de la Terre et de l'Université des Nations Unies (décembre 1992).

1993. L'Institut a fourni la méthodologie nécessaire à la mise au point d'indicateurs socio-économiques d'agriculture viable pour le modèle K2 d'analyse de la politique alimentaire et agricole de la FAO.

1993. Un Vice-président de l'Institut et un économiste principal ont amorcé avec le PNUE la mise au point des options à envisager pour une révision de la structure du commerce international, de manière à éviter des conflits commerciaux sur des questions d'environnement et à intégrer objectifs commerciaux et écologiques. L'Institut a publié les premières conclusions de cette étude dans le document intitulé Issues and Ideas Paper "Trade and the environment: achieving complementarities and avoiding conflicts".

1993. Avec le concours de l'UNESCO et du PNUE, l'Institut a commencé à adapter le Teacher's Guide to World Resources afin d'en préparer des éditions pour l'Inde, l'Amérique latine et l'Afrique.

/...

1993. Le Directeur du Programme des ressources et institutions biologiques a été l'auteur principal d'un chapitre de Global Biodiversity Assessment (Evaluation mondiale de la biodiversité), publication parrainée par le PNUE et qui fournira les éléments scientifiques nécessaires à l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique.

1993. Un membre associé du Programme de la technologie et de l'environnement de l'Institut a participé à l'atelier de la CNUCED sur le transfert et la mise au point de techniques écologiquement rationnelles.
